

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 152

GENDARMERIE NATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ : GERALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Général d'armée Christian RODRIGUEZ

Directeur général de la gendarmerie nationale

Responsable du programme n° 152 : Gendarmerie nationale

Attentive à l'évolution des attentes des Français, à l'émergence de nouvelles formes de délinquances et à la mutation des territoires physiques et numériques, la gendarmerie nationale poursuit sa transformation, afin de garantir la meilleure sécurité à chaque citoyen, en mettant au cœur de sa méthode la libération des initiatives locales, la participation des gendarmes, et la proximité avec la population et les élus.

Dans cet esprit, un plan stratégique de transformation à cinq ans, Gend 20.24, a été élaboré sous l'autorité du ministre de l'intérieur, afin de donner à la gendarmerie un nouveau modèle à l'horizon 2024.

Ce plan se résume en un axiome qui en définit l'esprit, les ambitions et les moyens qui seront mis en œuvre « Répondre présent, pour la population, par le gendarme ».

« Répondre présent » illustre l'intensification des efforts pour apporter des solutions en matière de sécurité qui soient concrètes, visibles et pragmatiques au regard des réalités vécues par les Français, afin de renforcer la confiance dans l'action du ministère de l'intérieur et de l'État.

« Pour la population », rappelle que la mission de protection des Français est la raison d'être de la gendarmerie, et que la considération pour leurs besoins constituera donc le point de départ de l'action quotidienne des unités, laquelle se conduira dans un esprit de solidarité avec la population, notamment lorsqu'elle est touchée par une crise.

« Par le gendarme » souligne que les militaires sont les premiers acteurs de la transformation grâce à une culture professionnelle construite sur l'éthique militaire, l'esprit de corps, l'intelligence des situations, le sens de la collectivité, et la résilience. Le plan « Gend 20.24 » a donc aussi pour objectif d'améliorer les carrières, les conditions de vie et de travail, mais aussi de valoriser les inventions nées dans l'engagement quotidien, et de diffuser l'esprit d'innovation dans toute la gendarmerie.

Enfin, corollaire de toute ambition, la recherche d'efficience sera permanente. Elle se matérialisera par une gouvernance agile et éclairée par une véritable stratégie de la donnée, condition pour transformer nos modes d'action et nos organisations aux réalités vécues par la population, aux attentes des élus qui la représente, et aux mutations de notre environnement opérationnel.

Quatre leviers ont été identifiés pour mettre en œuvre cette ambition.

MIEUX PROTÉGER LA POPULATION, AVEC LE SOUCI DE #REPONDREPRESENT

- **Proximité et sécurité sur mesure**

Tout d'abord, la gendarmerie doit bâtir une offre de protection sur mesure avec l'ambition de mieux protéger toute la population. Elle se concrétise également par le renforcement des actions en faveur des « nouvelles frontières » de la sécurité : santé des populations, bio-sécurité, protection environnementale, sécurité des mobilités, sécurité du et dans le cyberspace...

En charge de la sécurité sur 96 % du territoire et pour 52 % de la population, la gendarmerie nationale est confrontée à une large diversité de réalités socio-économiques, géographiques et opérationnelles. Avec son maillage territorial, elle est ancrée dans la singularité de chacun de ces territoires, ce qui structure toute son action opérationnelle.

La répartition optimale des effectifs de la gendarmerie, notamment entre les 3 900 unités centrées sur la sécurité quotidienne (brigades territoriales, pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigades motorisées et

pelotons motorisés) est donc un enjeu majeur. A cet effet, la gendarmerie a amélioré sa méthode d'évaluation du juste besoin en effectifs de chaque unité territoriale (outil d'aide à la décision R@tio2), à partir de l'analyse et de l'interprétation des données qui caractérisent leur environnement opérationnel (démographie, géographie, délinquance, interventions). Le schéma d'emplois positif (+317 ETP) bénéficiera en priorité aux brigades territoriales et particulièrement aux unités en fonction de leur besoin, pour leur permettre d'assurer une présence sur le terrain visible et rassurante, conformément à l'esprit du plan 10 000.

Dans cette stratégie tournée vers une sécurité « sur-mesure », la proximité, le contact et les relations confiantes avec les élus et la population, de nouveaux modes d'action sont mis en œuvre, tirant tous les avantages offerts par la densité du maillage territorial, dont l'utilité sociale, qui ne se résume pas au logement des gendarmes et à l'accueil de leurs locaux de service, est mise en lumière.

Les 39 brigades territoriales de contact (BTC) et les 250 groupes de contact sont l'un des symboles de cette offre sur mesure. Déchargés des missions d'intervention et d'investigation, ces services se concentrent sur des missions de sécurité du quotidien (PSQ), telles que la relation de proximité avec les commerçants, les citoyens, et les élus, la prévention de la délinquance et de la radicalisation et constituent autant de capteurs pour le recueil du renseignement, afin de détecter en amont les signaux faibles utiles au maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

Les réunions avec l'ensemble des élus organisées par les commandants de compagnie au moins une fois par semestre, l'identification de référents dédiés à des publics précis, l'appropriation d'une « culture de la proximité » dès la formation initiale, grâce à un module dédié en école, ou encore l'utilisation des outils numériques permettent d'enrichir la relation avec la population et les élus.

La volonté de construire une offre de sécurité sur mesure se traduit également par des innovations opérationnelles. Face à la multiplication des actes de délinquance et de violence touchant les agriculteurs, la gendarmerie a ainsi mis en place un dispositif d'accompagnement des professions rurales et agricoles, offre de service globale (prévention, investigation, etc.) et répondant à des enjeux spécifiques. De même, dans le cadre de la récente crise sanitaire, une opération baptisée « HYGIE » a rapidement été déployée afin de veiller à la sécurité du personnel et du matériel médical.

La généralisation de deux autres évolutions majeures améliorant l'efficacité de la gendarmerie sera poursuivie en 2021.

Les dispositifs d'appui interdépartementaux (DAI) sont une réponse adaptée au décloisonnement et à l'interconnexion croissante des territoires, et aux enjeux de sécurité des mobilités qui en sont les corollaires. Ils permettent d'étendre la compétence judiciaire de certaines unités au-delà de la limite de leur département d'implantation, afin de renforcer le contrôle des flux et d'assurer la continuité du service de sécurité sur les confins départementaux.

Le dispositif de gestion des événements (DGE) est pérennisé. En mutualisant entre plusieurs unités les équipes dédiées quotidiennement aux interventions, sur tout ou partie d'un département, et en programmant leur service à l'aide d'un algorithme ciblant les créneaux espace-temps les plus sensibles, une telle organisation a permis de concentrer, à moyens constants, davantage d'effectifs sur des missions de présence sur la voie publique, notamment de contact et de proximité.

- **Préservation du pacte républicain**

Présente et active depuis les zones urbaines et métropolitaines jusque dans la profondeur des territoires, la gendarmerie contribue à la préservation du pacte républicain.

Préserver ce pacte républicain, en protégeant les plus vulnérables, est la préoccupation constante de la gendarmerie. C'est tout particulièrement le cas en matière de lutte contre les violences intrafamiliales, dont l'efficacité s'appuie sur trois piliers qui structurent toute l'action de la gendarmerie en matière de sécurité publique et de prévention des actes minant la cohésion de la nation. D'une part, la capacité, au niveau local, de créer un réseau de partenaires compétents, permettant une prise en charge globale et pluridisciplinaire. D'autre part, la capacité pour les échelons centraux d'animer l'action des échelons locaux, en leur laissant une indispensable marge de manœuvre, mais aussi

d'adapter la doctrine aux bonnes pratiques développées sur le terrain et de les diffuser largement. Le troisième facteur clé étant la formation de tous les acteurs.

Par ailleurs, en lien avec le Grenelle des violences conjugales, les brigades de prévention de la délinquance juvénile sont transformées en « maison de confiance et de protection des familles » (MCPF) élargissant ainsi leur champ de compétences. Enfin huit maisons supplémentaires sont créées par rapport au maillage actuel des brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ), le tout servi par la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes que la brigade numérique anime pour la gendarmerie.

Préserver le pacte républicain, c'est aussi lutter contre la haine et ses manifestations violentes. Appelée « ASTREE », une cellule nationale dédiée a été mise en place afin de coordonner les investigations ouvertes à la suite des crimes et délits commis en raison de la prétendue race, origine, nationalité, religion, orientation sexuelle ou identité de genre de la victime. Cette cellule est rattachée à l'office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH), qui en assurant la répression de crimes imprescriptibles motivés par la haine et l'intolérance contribue aussi à la protection de la dignité humaine et à la cohésion nationale.

Préserver le pacte républicain, c'est aussi, dans le cadre de la crise sanitaire, protéger la population en participant à la bonne application des mesures barrières tout en répondant présent pour les plus vulnérables aux effets de la crise. C'est dans cette perspective que la gendarmerie a déployé 300 détachements d'appui territorial (DAT) en soutien des préfetures. Constitués de réservistes dédiés à la mission essentielle de protection des populations, ces DAT illustrent autant l'offre de sécurité sur mesure de la gendarmerie que sa capacité d'adaptation et de montée en puissance.

- **Sécurité des nouvelles frontières**

La gendarmerie nationale poursuit son engagement soutenu dans la lutte contre toutes les formes de délinquances, et développe notamment son action sur les nouveaux enjeux de sécurité liés à l'environnement, aux mobilités, et au cyberspace.

A cet effet, des détachements de l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique (OCLAESP) sont créés à Bordeaux, Metz, Marseille et Cayenne, dans un contexte marqué autant par l'augmentation des risques environnementaux et sanitaires que par les fortes attentes de la population en la matière.

Afin de mieux évaluer la menace, pesant en particulier sur les transports les plus sensibles, et d'orienter l'action des forces, la gendarmerie, qui est compétente sur 8 5% du réseau routier et 90 % du réseau ferré, s'est dotée d'un observatoire central des systèmes de transports intelligents (OCSTI) et d'un centre national de la sécurité des mobilités (CNSM).

La numérisation croissante des échanges entraîne de nouvelles formes de délinquance qui se déroulent, partiellement ou en totalité, dans le cyberspace. Le gendarme doit donc lutter contre la délinquance utilisant les outils numériques pour s'en prendre aux personnes et aux biens mais aussi aux données et aux systèmes d'informations. Dans ce contexte, la gendarmerie renforce son réseau d'enquêteurs cyber (CYBERGEND), qui atteindra 7 000 personnels d'ici 2022.

Composé d'enquêteurs formés et affectés à chaque niveau d'organisation territoriale, ce réseau est animé au niveau national par les experts du centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) et du département informatique et électronique de l'IRCGN. Cette organisation, qui a vu l'échelon départemental renforcé de manière significative par la création dans chaque groupement de sections opérationnelles de lutte contre les cybermenaces (SOLC), unifie en un ensemble cohérent la communauté des cyberenquêteurs, et favorise ainsi le développement et la diffusion de techniques d'enquêtes spécialisées. Elle consolide le développement de capacités opérationnelles cruciales pour la gendarmerie dans le domaine de la sécurité numérique.

La maturité de cette organisation peut être illustrée par une affaire marquante. Grâce aux renseignements sensibles obtenus par la gendarmerie à la suite de l'infiltration pendant plusieurs mois du système chiffré de communication Encrochat, réputé inviolable, plusieurs opérations ont été déclenchées dans de nombreux pays du monde contre des réseaux criminels internationaux, leur portant des coups très sévères.

MIEUX PROGRESSER ENSEMBLE ET EN CONFIANCE EN PLAÇANT LE GENDARME AU CENTRE DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Il s'agit pour les 100 000 personnels d'active et les 30 000 réservistes de la gendarmerie de s'engager ensemble et en confiance, dans une logique de simplification des procédures quotidiennes, d'ouverture d'esprit et de résilience. L'alliance entre le sens donné à l'action, l'éthique militaire, les valeurs du service public et l'esprit de transformation constitue le socle moral de ce deuxième levier de « Gend 20.24 ».

Les acteurs du terrain sont au centre de la conduite du changement. La poursuite des objectifs opérationnels nécessite de moderniser la gestion des ressources humaines de la gendarmerie, notamment dans les domaines du recrutement, de la formation, du déroulement des carrières et de l'accompagnement des gendarmes. A cet effet, la gendarmerie met en œuvre un ensemble cohérent d'actions destinées à rapprocher les militaires de leurs gestionnaires, à mieux valoriser leur expertise et leurs compétences, à les éclairer sur leurs possibilités de carrières, et à mieux prendre en compte leurs aspirations professionnelles. Pour bâtir cette gestion « à hauteur d'homme », la gendarmerie réorganise ses processus et tire parti de toutes les opportunités offertes par les outils numériques et par l'intelligence artificielle, là où leur utilisation est pertinente. Cette ambition de long cours, qui a déjà enregistré ses premières réalisations marquantes, va se poursuivre en 2021 et au-delà.

Ainsi, les épreuves de recrutement des sous-officiers sont déjà effectuées sous une forme numérique, le concours de l'intelligence artificielle a permis de développer la simulation, l'enseignement à distance, et la création de « Chatbots » dédiés au traitement des questions de ressources humaines, ce qui a nécessité un travail majeur sur les données relatives aux parcours de carrières et sur les pratiques de gestion. Dans le même temps, pour combler les vacances de postes dans des zones réputées moins attractives et mieux répartir les effectifs et les compétences, la gendarmerie s'est emparée de la question de l'attractivité territoriale et mettra en œuvre des premières mesures en 2021 pour y répondre. Enfin, dans un souci de rapprocher la gendarmerie de toutes les forces vives de la nation, publiques et privées, les mobilités externes seront fortement encouragées pour les officiers, dont le recrutement intégrera 40 % de militaires de formation scientifique à l'horizon de 2022.

MIEUX ACCOMPAGNER VIA UNE EXPANSION TECHNOLOGIQUE POUR CONSTRUIRE LE FUTUR DÈS À PRÉSENT

Pour anticiper les mutations de son environnement autant que les progrès technologiques, la gendarmerie va encore renforcer sa démarche capacitaire en approfondissant notamment le lien qu'elle entretient avec l'industrie, et le monde académique et de la recherche. L'objectif est de conforter le gendarme dans l'accomplissement de ses missions quotidiennes, marquées par la complexité, grâce à l'assistance que pourront lui apporter des outils de terrain, à la pointe de la modernité.

Entretien d'une forte culture scientifique, la gendarmerie s'attache à exploiter au mieux les progrès technologiques.

Catalysée par un conseil scientifique, un observatoire national des sciences et technologies de la sécurité (ONSTS) et une ressource de près de 100 docteurs et de plus de 300 ingénieurs, cette démarche repose sur un plan stratégique articulé autour de 7 axes : le numérique, le big data, le cyber, l'intelligence artificielle, la robotique, l'humain augmenté et l'identification humaine.

L'innovation technologique doit être utile aux actions conduites sur le terrain, et avoir un impact concret sur la protection des citoyens, sur les conditions de travail des personnels de la gendarmerie, et dans leurs relations avec les usagers. L'enjeu pour la gendarmerie est notamment de valoriser la donnée, de gérer sa massification et de la piloter elle-même en direct. A cet égard, la géolocalisation de personnes menacées, le recours à des outils d'intelligence artificielle pour l'analyse augmentée des risques (par le CNSM par exemple) ou encore des applications disponibles en mobilité sur les appareils « NEOGEND » sont autant d'exemples concrets d'utilisations de ces technologies.

Cette stratégie vise également à apporter à chaque gendarme la solution numérique dont il a besoin pour être plus rapide et plus efficace dans l'action. La mise en place d'officiers de cohérence opérationnelle à temps plein, la montée

puissance du Data Lab du ST(SI)² et la démarche partenariale entretenue avec les industriels contribuent ainsi à garantir la conformité de la solution technique imaginée avec le besoin exprimé. Le développement du prototypage rapide (notamment avec des imprimantes 3D) et la structuration de véritables « commandos numériques » permettront de gagner en réactivité lorsqu'un besoin sera exprimé.

Pour créer et animer un véritable écosystème de l'innovation, les porteurs de projets bénéficient d'un accompagnement au plan juridique, technique et financier structuré par le dispositif Cap Modernisation. En particulier, pour que chaque innovation serve durablement les intérêts de la gendarmerie, une politique de brevets a été initiée, permettant de protéger la propriété intellectuelle de celles et ceux qui portent la transformation de la gendarmerie.

SE DOTER DES MOYENS, DE L'ORGANISATION ET DES OUTILS POUR TOUJOURS MIEUX FONCTIONNER

Inscrit dans la continuité de la LFI pour 2020, le niveau des crédits de hors titre 2 présentés dans le cadre du PLF pour 2021 permettra à la gendarmerie de consolider son haut niveau d'engagement.

Le plan de relance permettra d'intensifier dans des proportions inédites l'effort d'investissement initié dès le deuxième semestre de 2020 en faveur de l'immobilier domanial et de la régénération du parc automobile. Des besoins essentiels pourront ainsi être financés.

La gendarmerie veillera à l'emploi optimal de ces moyens, tout en cherchant à améliorer sa performance dans la captation de fonds attribués sur appel à projets (fonds européens, autres fonds nationaux).

Le titre 2 permettra de financer la progression des effectifs de la gendarmerie pour la troisième année consécutive, et de recourir aux réserves dont le budget est stabilisé à 70,7 M€. Mobilisés en appui des actives lorsque l'intensité de l'activité le nécessite, les 30 000 réservistes opérationnels permettront à la gendarmerie de remplir ses missions de protection de la population. Ils seront convoqués dans une logique de stricte suffisance.

En 2021, deux nouvelles structures de la gendarmerie consolideront leur action. Le nouveau service de la transformation (ST) contribuera à initier, accompagner et valoriser la dynamique de transformation opérationnelle, organisationnelle et numérique de la gendarmerie. Enfin, dans le domaine opérationnel, la gendarmerie pérennisera en 2021 le centre des opérations mis en place lors de la crise sanitaire, pour en faire un outil permanent de planification et de conduite des opérations.

En ce qui concerne les outils, la mise en service de nouvelles structures et solutions va se poursuivre tandis que celles existantes seront consolidées. Ainsi, la numérisation de l'espace d'opération (NEOPS) aura vocation à structurer toute l'information disponible au niveau des centres de commandement, mais aussi à proposer, au niveau tactique et élémentaire, une information adaptée. Par ailleurs, grâce à la solution « gestion électronique de nos données » (GEND), les gendarmes auront accès en mobilité à toutes les informations utiles à l'accomplissement de leurs missions. Enfin, l'offre de la brigade numérique (BNum) continue de s'étoffer, avec notamment la sensibilisation, la prévention et l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillances, au profit des particuliers ou des professionnels. En phase avec les attentes des citoyens connectés en matière de proximité numérique, l'offre de la BNum est accessible 24 heures sur 24, en français ou en langues étrangères.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité
INDICATEUR 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie
INDICATEUR 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
INDICATEUR 2.1	Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites
INDICATEUR 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique
INDICATEUR 2.4	Recentrage des forces sur le coeur de métier
INDICATEUR 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain
INDICATEUR 2.6	Délai moyen d'intervention

OBJECTIF 3**Optimiser l'emploi des forces mobiles**

INDICATEUR 3.1	Engagement des forces mobiles
----------------	-------------------------------

OBJECTIF 4**Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

INDICATEUR 4.1	Nombre de tués en zone Gendarmerie
INDICATEUR 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool
INDICATEUR 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5**Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure**

INDICATEUR 5.1	Taux de satisfaction des usagers
INDICATEUR 5.2	Efficacité de la brigade numérique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Pour l'exercice 2021, dans un esprit de stabilité et de convergence avec le programme 176 « Police nationale », la maquette de performance s'inscrit dans la continuité de celle de l'exercice précédent et n'a subi aucune évolution.

Les cinq objectifs stratégiques pour le programme 152 ont été reconduits :

- Évaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité
- Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
- Optimiser l'emploi des forces mobiles
- Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
- Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

Ces objectifs se déclinent en 14 indicateurs.

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

Ce premier objectif vise à mesurer l'action de la gendarmerie pour empêcher la réalisation d'infractions ciblées et accroître le sentiment de sécurité au sein de la population. La lutte contre la délinquance suppose avant tout de prévenir les crimes et délits avant d'avoir à les réprimer lorsqu'ils sont commis. Une analyse par type d'infraction permet d'évaluer l'efficacité de la prévention pour ensuite adapter plus efficacement la réponse opérationnelle. A cet effet, les forces de sécurité ont choisi de suivre deux agrégats qui contribuent à alimenter le sentiment d'insécurité : les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens (AAB).

Il convient de distinguer au sein des AVIP les violences physiques crapuleuses (VPC) des autres types de violences aux personnes, qui, ne donnant pas toujours lieu à plainte, nécessitent d'être mieux identifiées et évaluées (violences intrafamiliales et violences sexuelles).

Pour les AAB, il s'agit encore de porter un effort significatif pour renforcer la lutte contre les cambriolages dont la crainte demeure un sujet de préoccupation pour la population.

Dans cette perspective, deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 1.1 « Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie » mesure le nombre de victimes en matière d'AVIP. Cet indicateur concerne les VPC (tels les vols à main armée), les violences physiques non crapuleuses (telles les violences au sein de la sphère familiale), et les violences sexuelles. Il permet d'évaluer l'action de la gendarmerie en matière d'accueil et de prise en compte des victimes et l'ampleur du phénomène rapporté à la population résidant en zone gendarmerie, mais aussi de mesurer les résultats obtenus dans la lutte contre toutes les formes de violences affectant physiquement les personnes, notamment dans la sphère familiale.

L'indicateur 1.2 « Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie » mesure le niveau de délinquance en matière d'AAB enregistrées par la gendarmerie. Cet agrégat concerne tous les faits de vols avec ou sans violences (tels les cambriolages, les vols simples, les vols liés à l'automobile), ainsi que les destructions et dégradations. Il permet de mesurer l'action de la gendarmerie dans la lutte contre la délinquance d'appropriation. L'indicateur 1.2 détaille notamment le niveau des cambriolages de résidences (principales et secondaires) et en présente le taux pour 1000 logements en zone gendarmerie.

INDICATEUR**1.1 – Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	13 481	11 362	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	0,39	0,37	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	135 477	150 814	suivi	suivi	suivi	suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	%	3,96	4,41	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.11 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26))

Sous-indicateur 1.12 = (nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques crapuleuses (index 1, 2, 4, 8, 15 à 26) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000

Sous-indicateur 1.13 = nombre annuel de victimes se présentant dans les unités de gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49).

Sous-indicateur 1.14 = ((nombre total annuel de faits constatés par la gendarmerie pour des faits de violences physiques non crapuleuses (index 3, 5, 6, 7, 9, 10, 51, 52, 73) ou de violences sexuelles (index 46 à 49)) / population en zone gendarmerie (dernier recensement INSEE)) * 1000

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les faits constatés en matière de violences physiques crapuleuses, la gendarmerie nationale :

- développe sa stratégie de proximité permettant à chaque gendarme de connaître son territoire et la population pour favoriser la « coproduction de sécurité » ;
- développe les actions de sensibilisation et d'information des personnes ou des professions les plus exposées (prévention situationnelle) et appuie les collectivités territoriales dans le déploiement de la vidéoprotection. En 2021, le plan tranquillité seniors sera poursuivi à l'instar de l'année 2020 ;
- concentre ses services externes sur les lieux et périodes sensibles pour une action dissuasive, notamment dans les lieux de vie quotidienne (dispositif estival de protection des populations (DEPP), dispositif hivernal de protection des populations (DHPP), protections des lieux de cultes, dispositifs de protection des commerces en fin d'année, dispositif de sanctuarisation globale de l'espace scolaire (SAGES), dispositif global de protection des élections (DGPE)... ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés (mais toujours sous main de justice) et la mise à exécution rapide des extraits de jugement.

La mesure de l'évolution du nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et sexuelles rend compte des résultats des actions de vigilance visant à favoriser la dénonciation de ces faits et la prise en charge des victimes par :

- la formation initiale et continue des militaires intervenant au profit des victimes de violences intra-familiales et l'évaluation du danger auquel la victime est confrontée ;
- la mise en place de la brigade numérique en février 2018, notamment du portail de « Signalement des Violences Sexuelles et Sexistes » qui participe à la lutte dans ce domaine ;
- l'amélioration de l'information et de l'accueil du public, favorisée, s'agissant des personnes les plus vulnérables, par l'action des brigades de protection des familles (100 brigades de protection des familles (BPF) et 53 brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ)) existantes et les 8 nouvelles créées en 2020 ainsi que par le réseau des 2300 correspondants territoriaux prévention de la délinquance (CTP) exerçant la fonction de « référent aînés-violences intrafamiliales » au sein de chaque unité élémentaire ;
- la facilitation des dispositifs d'aide aux victimes comme le déploiement des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG) (169 présents en métropole et en outre-mer) favorisant la prise en charge des situations sous l'angle social et les partenariats avec les associations de prise en charge des victimes ;
- la poursuite des actions partenariales notamment à travers les instances locales de coproduction de sécurité et de prévention (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD ou CISPD) ;
- le travail étroit avec les plateformes de signalement dédiées aux femmes victimes de violences (3919) et aux mineurs en danger (SNATED) visant à faciliter l'intervention des FSE lorsque les situations signalées en nécessitent une,
- la démarche de réponse systématique pour chaque violence intra-familiale (VIF) déclarée.

INDICATEUR

1.2 – Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	683 778	681 665	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZGN	Nb	100 528	154 713	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZGN	%	6,1	5,98	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques

Périmètre

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

A la suite de modification du périmètre dans le PAP 2020, seuls les cambriolages de résidence sont suivis par la GN.

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.21 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les index de l'état 4001 relatifs aux atteintes aux biens (index 15 à 43 et 62 à 68).

Sous-indicateur 1.22 = nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28)

Sous-indicateur 1.23 = ((nombre annuel de faits constatés par la gendarmerie pour les cambriolages de résidences (index 27 et 28))/nombre de logements en zone gendarmerie [dernier recensement INSEE]) * 1000

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les AAB et particulièrement les cambriolages, la gendarmerie nationale :

- développe les contrats opérationnels de protection dans le cadre de la police de sécurité du quotidien en lien avec les élus locaux ;
- mobilise l'ensemble de sa chaîne de prévention de la délinquance dans une logique de proximité, des échelons de commandement territoriaux aux militaires des unités élémentaires ;
- renforce la sensibilisation et l'information des populations les plus exposées ;
- développe les diagnostics de vulnérabilité (réfèrent sûreté au niveau départemental) et les consultations de sûreté (correspondants sûreté dans les unités élémentaires) auprès des entreprises et professions sensibles (prévention technique de la malveillance) ;
- développe les bonnes pratiques associant le citoyen à la prévention des AAB (accompagnement des dispositifs de « participation citoyenne », développement d'applications smartphone, réunions publiques...) ;
- développe les partenariats opérationnels de coproduction de sécurité avec les polices municipales ;
- réactualise en permanence l'analyse des menaces, risques et vulnérabilités, et concentre ainsi les services externes sur les lieux et créneaux horaires sensibles en optant pour la visibilité ciblée (dissuasion) ou la discrétion (recherche de la flagrance) ;
- engage prioritairement les renforts (réservistes ou forces mobiles) dans les zones fortement impactées par la délinquance d'appropriation comme les zones touristiques en période estivale ;
- décloisonne l'emploi des unités de sécurité routière pour améliorer le contrôle des espaces et des flux stratégiques ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « Traitement des antécédents judiciaires (TAJ) ») ;
- favorise la police technique et scientifique ;
- renforce l'emploi des unités de recherches dans la lutte contre la délinquance de masse ;
- pérennise les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés. Par exemple, des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages (GELAC) seront pérennisés dans les groupements les plus touchés ;
- constitue au sein des groupements de gendarmerie départementale des cellules départementales d'observation et de surveillance (CDOS) dont la vocation est d'épauler les compagnies de gendarmerie départementale dans l'identification des auteurs de séries de méfaits, en temps réel ou sur un délai court ;
- concourt à la lutte contre la réitération des infractions par l'amélioration du suivi des détenus libérés et la mise à exécution rapide des extraits de jugement ;
- assure la direction stratégique d'une plate-forme d'Europol spécialisée dans la lutte contre les atteintes aux biens, pour la période 2018-2021 ;
- pilote une mission de coordination nationale visant à mettre en place une stratégie globale de sécurité des mobilités, quels que soient les milieux (terrestre, maritime, fluvial, aérien), en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels, opérateurs et autorités organisatrices de transports.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Ce deuxième objectif vise à renforcer la qualité de l'action opérationnelle et la production de sécurité des unités en permettant au gendarme de travailler plus efficacement sur son cœur de métier.

L'atteinte de cet objectif suppose :

- de dégager des marges de manœuvre pour recentrer l'action des unités sur les missions prioritaires ;
- de maintenir une présence forte sur le terrain, en cultivant la proximité avec la population ;
- de répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations des usagers, notamment la nuit ;
- de cibler les efforts sur les formes de délinquance les plus graves ou les plus durement ressenties ;
- de renforcer l'impact de la réponse judiciaire sur le plan patrimonial.

Dans cette perspective, **six indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :**

L'indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés » mesure les taux d'élucidation annuels des faits constatés en matière d'homicides, de vols avec violences et de cambriolages de résidences (principales et secondaires). Directement lié au volume d'auteurs présumés et interpellés, il conditionne en partie la réponse pénale. L'indicateur permet d'apprécier l'efficacité de la gendarmerie en matière de police judiciaire pour des infractions particulièrement sensibles ou traumatisantes.

L'indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites » mesure l'action réalisée par la gendarmerie en matière de démantèlement d'activités illégales, tels que le trafic de produits stupéfiants ou l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers d'étrangers. Le haut niveau de porosité avec d'autres types de délinquance (appropriation, violences aux personnes, exploitation des victimes de la misère humaine mais aussi terrorisme et radicalisation) appelle un traitement et une réponse judiciaires forts, où la saisie des avoirs criminels est un levier puissant, massivement mis en œuvre. Mesurées dans cet indicateur, ces saisies donnent notamment lieu à des retours aux unités, soit par affectations de biens mobiliers, soit par attributions financières de la part de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ou du fonds de concours drogue.

L'indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique » mesure le taux annuel de cambriolages pour lesquels un transport aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) a été réalisé, le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), et le taux annuel de signalisation des personnes mises en cause au Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). L'évaluation des opérations de criminalistique est essentielle dans la mesure où elles concourent à la résolution des affaires judiciaires.

L'indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur le cœur de métier » mesure le poids des missions périphériques imposées aux unités de gendarmerie. Il s'agit de limiter le nombre des missions qui ne concernent pas directement la sécurité des personnes et des biens et qui obèrent les capacités opérationnelles des unités, en veillant notamment au respect des conditions d'emploi des unités. Son suivi vise à identifier les marges de manœuvre en matière d'emploi des effectifs.

L'indicateur 2.5 « Taux d'engagement des effectifs sur le terrain » mesure le taux de services externes des unités opérationnelles. Il rend compte de la capacité de la gendarmerie nationale à être présente partout sur la voie publique, aussi bien dans les quartiers urbains ou périurbains sensibles, qu'auprès de personnes isolées dans les zones plus rurales. Cette action permet d'assurer une prévention de proximité appréciée par la population, aux effets préventif et dissuasif sur le terrain.

L'indicateur 2.6 « Délai moyen d'intervention » mesure le délai moyen d'intervention des patrouilles de gendarmerie après un engagement par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie (CORG) ou le planton de l'unité élémentaire. Il témoigne de la qualité du service rendu aux usagers et révèle l'efficacité de la permanence opérationnelle de la gendarmerie, ainsi que la pertinence de son maillage territorial sur une zone très étendue.

INDICATEUR**2.1 – Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	26,65	26,14	>26	>26	>26	>26
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	13,06	14,31	>15	en baisse	>15	>15
Taux d'élucidation des homicides	%	93,26	85,39	>80	stabilité	>80	>80

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.11 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux vols avec violences (index 15 à 26) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.12 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux cambriolages de résidences (index 27 et 28) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Sous-indicateur 2.13 = nombre annuel de faits élucidés pour les index de l'état 4001 relatifs aux homicides (index 1 à 3, 6 et 51) rapporté au nombre annuel de faits constatés pour les mêmes index.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse les taux d'élucidation, la gendarmerie nationale :

- fiabilise les compétences clés relatives à l'exercice d'une police judiciaire de qualité. La formation continue des officiers de police judiciaire sera ainsi poursuivie au centre national de formation à la police judiciaire (CNFPJ) installé à Rosny-sous-Bois ;
- systématise l'engagement des moyens de la criminalistique ;
- optimise la recherche, la collecte et l'exploitation du renseignement criminel en s'appuyant sur une chaîne intégrée adossée à l'ensemble des échelons de la gendarmerie départementale et des gendarmeries spécialisées ;
- utilise les synergies offertes par la coopération policière et judiciaire internationale ;
- créé les structures d'enquête ad hoc nécessaires aux traitements des phénomènes identifiés.

INDICATEUR**2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	8 902	8 645	en hausse	en baisse	en hausse	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	262	346	suivi	suivi	suivi	suivi
Valeur des avoirs criminels saisis	€	257164730	255808092	en hausse	stabilité	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.21 = nombre annuel de personnes mises en cause, par la gendarmerie, pour les index de l'état 4001 relatifs aux trafics et reventes de produits stupéfiants (index 55 et 56).

Sous-indicateur 2.22 = nombre annuel de procédures réalisées par la gendarmerie, pour l'index 70 de l'état 4001 relatif à l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger.

Sous-indicateur 2.23 = somme annuelle de la valeur des avoirs criminels saisis dans le cadre de procédures traitées par la gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN),

Plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin d'améliorer la lutte contre les filières, la gendarmerie nationale :

- renforce les dispositifs de contrôle de flux et des frontières sur l'ensemble du territoire ;
- améliore la collecte et les échanges d'informations judiciaires (montée en puissance de l'application « TAJ ») ;
- mobilise les groupes interministériels de recherches (GIR) et les unités de recherches ;
- concentre ses efforts dans les secteurs les plus exposés, notamment dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR) et les zones de sécurité prioritaires (ZSP) s'agissant des trafics et reventes de produits stupéfiants et en outre-mer s'agissant de l'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers ;
- détecte et démantèle, par le biais de l'office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), les filières des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail ;
- démantèle les filières liées aux groupes criminels organisés itinérants spécialisés dans les atteintes aux biens, périmètre d'action de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI).
- favorise la formation des enquêteurs et la mise en place de structures adaptées dans les départements les plus concernés par des filières d'immigration clandestine ;
- systématise les procédures de saisie des avoirs criminels pour priver les filières de leurs ressources ;
- assure la direction stratégique d'une plate-forme d'Europol spécialisée dans la lutte contre les atteintes à la santé publique, pour la période 2018-2021.

Afin de renforcer la lutte contre l'économie souterraine et les profits illicites, la gendarmerie nationale :

- systématise dans les enquêtes le dépistage et l'identification des biens illégalement acquis par les délinquants ;
- s'appuie sur une chaîne fonctionnelle « avoirs criminels » favorisant la formation des personnels et leur faisant bénéficier d'un appui technique permanent. En 2020, les cellules régionales des avoirs-criminels poursuivront la formation des militaires des unités opérationnelles, pour maintenir à un haut niveau la valeur des avoirs criminels identifiés et/ou saisis ;
- face à la montée de la cyber-criminalité, consolide sa réponse à travers son dispositif Cybergend, piloté par le pôle national de lutte contre les cybermenaces, fort de 265 enquêteurs en nouvelles technologies (NTECH), de 5500 correspondants en nouvelles technologies (CNTECH) et des unités spécialisées.

INDICATEUR**2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	94,82	94,15	>95	stabilité	>95	>95
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	76,49	78,65	en hausse	en baisse	en hausse	en hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	78,71	79,08	en hausse	en baisse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.31 = nombre annuel de crimes et délits constatés pour lesquels au moins un transport a été réalisé aux fins d'investigations de police technique et scientifique (PTS) rapporté au nombre annuel de crimes et délits constatés.

Sous-indicateur 2.32 = nombre annuel de prélèvements biologiques réalisés sur des mis en cause rapporté au nombre annuel de personnes mises en cause dans le cadre des infractions relevant de l'article 706-55 du code de procédure pénale.

Sous-indicateur 2.33 = nombre annuel de relevés décadactylaires réalisés sur des mis en cause hors délits routiers au regard du nombre de personnes mises en cause dans le cadre de crimes et délits non routiers.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et cibles ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la hausse le taux de couverture des cambriolages et les taux de signalisation papillaire ou biologique, la gendarmerie nationale :

- s'assure de l'optimisation des chaînes logistiques d'approvisionnement en kits de signalisation génétique et de prélèvement confiées au Service de l'Achat, de l'Innovation et de la Logistique du Ministère de l'Intérieur (SAILMI) ;
- porte une attention particulière à la construction des marchés d'équipements et de consommables dédiés à la PTS, notamment eu égard à la nécessité d'un marquage industriel plus offensif et exigeant ;
- développe, au sein de chaque groupement de gendarmerie départementale, la participation des techniciens en identification criminelle à l'animation locale de la police technique et scientifique, sous le contrôle de l'officier adjoint chargé de la police judiciaire et en coordination au plan central avec le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale ;
- dans le cadre de l'accréditation COFRAC et en s'appuyant sur le fonctionnement des plateaux techniques des Cellules d'Identification Criminelle (CIC), expérimente sur l'ensemble du territoire national, l'emploi décentralisé de la technologie d'ADN rapide. L'objectif visé consiste à annihiler les délais d'acheminement des scellés afin de renforcer l'efficacité des unités dans la lutte contre la délinquance ;
- poursuit l'évolution de l'organisation départementale du dispositif criminalistique en intégrant la dimension numérique au sein de la chaîne criminalistique ;
- met à disposition de l'ensemble des unités un tableau de bord et un outil cartographique d'aide au pilotage ;
- tire profit des évolutions technologiques avec la poursuite du déploiement du FAED V2 via la dotation des brigades de gendarmerie en scanners. En parallèle, 45 nouveaux blocs optiques capteurs biométriques ont été déployés en 2020, portant à 172 le nombre de blocs optiques opérationnels sur l'ensemble du territoire national. Ce déploiement a pour objectif d'augmenter la part des signalisations réalisées par bloc optique et de faciliter les opérations pour ainsi contribuer à améliorer la qualité des empreintes.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- vise l'objectif affiché d'un recours systématique, chaque fois que possible, à la signalisation génétique par simple mise à jour (sans prélèvement biologique), la personne mise en cause étant déjà connue au FNAEG.

INDICATEUR**2.4 – Recentrage des forces sur le coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux des missions périphériques sur l'activité opérationnelle totale	%	3,2	3,00	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Sous indicateur 2.41 = volume horaire annuel d'activité consacré par la gendarmerie aux missions périphériques, rapporté au volume horaire annuel d'activité totale.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'orienter à la baisse le taux des missions périphériques, la gendarmerie nationale poursuit son effort de transformation et de modernisation à travers la démarche GEND 20.24 afin de recentrer le travail du gendarme sur le service public de sécurité. Elle se traduit concrètement par des séries de mesures qui visent notamment à :

- récupérer une plus grande liberté de manœuvre afin de renforcer l'action opérationnelle et la production de sécurité ;
- mieux fonctionner : alléger le fonctionnement et libérer les solutions.

Il s'agit à la fois de mesures internes à l'institution mais aussi de mesures externes qui nécessitent un travail conjoint avec d'autres partenaires.

L'année 2021, permettra d'approfondir la démarche notamment au niveau de l'administration centrale et de poursuivre la mise en œuvre des 430 mesures déjà décidées. La « hotline » reste disponible afin de permettre à tous les personnels de l'institution de proposer des pistes d'amélioration ou d'allègement des processus.

INDICATEUR**2.5 – Taux d'engagement des effectifs sur le terrain**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	60,34	59,33	>63	en baisse	>60	>60

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale agissant sur le territoire national.

Mode de calcul

Volume horaire annuel d'activités exécutées à l'extérieur des unités, rapporté au volume horaire annuel d'activité des unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels.

Afin d'atteindre un taux de service externe supérieur conforme à l'objectif fixé, la gendarmerie nationale :

- poursuit la démarche participative « CAP modernisation » qui permet d'alléger le fonctionnement de la gendarmerie pour renforcer les missions opérationnelles dont la prévention de proximité ;
- mobilise la gendarmerie mobile et la réserve opérationnelle en renfort des unités de la gendarmerie départementale dans les secteurs les plus touchés par la délinquance (zones de sécurité prioritaires, plan anti-cambriolages, plan tourisme etc.) ;
- optimise l'outil numérique individuel « Néogend » au niveau national, permettant aux militaires d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et de conduire un certain nombre de procédures depuis le terrain. Désormais, ce sont 65 000 terminaux qui équipent les personnels à titre individuel. L'objectif sera de poursuivre l'évolution des interrogations de fichiers sur l'ensemble des terminaux opérationnels ;
- développe la politique de sécurité du quotidien axée sur la proximité avec la population et le contact avec les usagers.

INDICATEUR**2.6 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	12'37"	13'20"	<14'	<14'	<14'	<14'

Précisions méthodologiques**Périmètre**

Unités de gendarmerie départementale de métropole.

Mode de calcul

Somme des délais des interventions de l'année, rapportée au nombre annuel d'interventions.

Source de données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

- Afin de maintenir un délai moyen d'intervention inférieur à 14 minutes, la gendarmerie nationale :
- poursuit les réorganisations de son maillage territorial dans un souci d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale ;
- a mis en place le dispositif « Qualité de la réponse opérationnelle » (QuaRO) visant à optimiser les suites réservées aux appels reçus via le 17 ;
- met en place le dispositif de gestion des événements (DGE). Le DGE est un label qui regroupe l'ensemble des procédés permettant de mutualiser et de rationaliser les effectifs dédiés à la fonction intervention. Ces

dispositifs visent à renforcer la réponse opérationnelle de la gendarmerie, tout en permettant de dégager des marges de manœuvre réinvesties au profit des missions de sécurité du quotidien.

OBJECTIF

3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

Avec un effectif de près de 13 200 hommes et femmes (en escadrons de marche), la gendarmerie mobile (GM) est un acteur essentiel de l'engagement opérationnel de la gendarmerie nationale.

Force militaire spécialisée au maintien de l'ordre public, elle intervient sur l'ensemble du spectre des crises, des opérations de maintien et rétablissement de l'ordre, jusqu'aux situations les plus dégradées. Ainsi, elle est engagée en métropole, outre-mer et en opérations extérieures dans des conditions souvent difficiles exigeant des unités robustes, rustiques et entraînées.

Réserve gouvernementale, les escadrons de gendarmerie mobile sont engagés sur l'ensemble du territoire sur toutes les situations de crise et de troubles à l'ordre public. Sans considération de zone de compétence, ils agissent notamment face aux manifestations violentes, aux ZAD, aux mouvements de contestations radicaux, aux violences urbaines, à l'occasion de grands événements politiques et sportifs ou de visites officielles.

En outre, la GM assure de nombreuses autres missions telles la sécurisation d'édifices publics, les escortes de convois sensibles, la participation aux plans gouvernementaux, ou encore la protection de certaines ambassades françaises. Enfin, la GM apporte un appui aux unités territoriales dans la lutte contre la délinquance. Le concours des escadrons de gendarmerie mobile (EGM) constitue à ce titre un élément essentiel des dispositifs de lutte contre les atteintes aux biens, de renforcement des zones de sécurité prioritaires (ZSP) ou des quartiers de reconquête républicaine (QRR) ainsi que des dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations (DEPP – DHPP). Dans le contexte actuel de lutte contre l'immigration clandestine et de menace terroriste, cet appui des EGM aux unités territoriales s'intègre totalement dans le dispositif de contrôle des flux et des frontières.

Dès lors, l'optimisation de l'emploi des forces mobiles consiste à concilier :

- la mise sous contrainte de son budget de fonctionnement ;
- la gestion des situations graves de troubles à l'ordre public ;
- le maintien de la qualité d'un fort engagement sur un large spectre missionnel en France et à l'étranger ;
- le renforcement de l'emploi de la GM au profit de la gendarmerie départementale (GD) principalement dans les ZSP/QRR, les DEPP – DHPP, et les départements les plus exposés à la délinquance ou à l'immigration irrégulière ;
- le maintien indispensable d'une formation continue, individuelle et collective.

L'indicateur 3.1 « Engagement des forces mobiles »

Cet indicateur mesure la part de l'engagement des forces mobiles en prévention de proximité au profit de la GD, d'une part, et en matière d'ordre public et maintien de l'ordre d'autre part, en % sur le total du volume horaire missionnel de la GM.

Cet indicateur traduit la capacité de la GM à renforcer la visibilité de la gendarmerie sur le territoire et sa proximité avec la population. Les EGM constituent une ressource complémentaire à la manœuvre des unités territoriales. Ils constituent un levier précieux pour agir plus efficacement sur des phénomènes de délinquance et des situations ciblées lorsqu'ils sont dégagés de leur rôle dans le cadre du maintien de l'ordre public

INDICATEUR

3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en	%	15,98	11,47	suiwi	suiwi	suiwi	suiwi

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
prévention de proximité							
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	24,29	31,38	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques

Périmètre

Unités de gendarmerie mobile, agissant en métropole et outre-mer.

Mode de calcul

Sous-indicateur 3.11 = volume horaire consacré par la gendarmerie mobile à la prévention de proximité au profit de la gendarmerie départementale, rapporté au volume horaire consacré à l'activité opérationnelle par la gendarmerie mobile.

Sous-indicateur 3.12 = Volume horaire annuel consacré par la gendarmerie mobile à l'ordre public et au maintien de l'ordre rapporté au volume horaire annuel consacré à l'activité opérationnelle par la gendarmerie mobile.

NB : en 2018, une rupture statistique liée au passage de l'outil de suivi de l'activité de la gendarmerie mobile SEDNA au nouvel outil Pulsar GM.

Le passage de SEDNA à Pulsar GM a entraîné une harmonisation des données d'activité de la gendarmerie mobile avec celles de la gendarmerie départementale. Ceci a pour conséquence d'augmenter l'activité opérationnelle de la GM (les natures de mission concernant l'instruction y ont été intégrées) et de diminuer mécaniquement les deux sous-indicateurs.

L'interprétation des résultats doit être nuancée.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des résultats consolidés obtenus en 2019, des tendances en 2020, et des réalités opérationnelles.

Lorsque les escadrons de gendarmerie mobile ne sont pas engagés sur des opérations de maintien de l'ordre public, la gendarmerie nationale agit pour recentrer la gendarmerie mobile sur la production de sécurité dans sa zone de responsabilité :

- en poursuivant la démarche de rationalisation de l'emploi de la gendarmerie mobile auprès des autorités d'emploi ;
- en concentrant l'emploi de la GM sur les secteurs les plus sensibles (dispositifs estivaux et hivernaux de protection des populations, zones de sécurité prioritaire, quartiers de reconquête républicaine, outre-mer, grands événements, aménagements du territoire contestés...).

L'analyse de 2020 permettra d'identifier les secteurs à privilégier pour 2021.

OBJECTIF

4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

L'objectif de la lutte contre l'insécurité routière demeure la réduction du nombre des tués.

Présente sur près de 87 % du réseau routier français, ce qui représente plus de 980 000 kilomètres de voies de communication, la gendarmerie nationale est un acteur incontournable de la lutte contre l'insécurité routière. Elle constitue un de ses pôles d'excellence.

Si l'exécution de la mission de police sur la route repose en premier lieu sur le maillage des unités territoriales, celles-ci sont renforcées dans leur action par des unités motorisées regroupées au sein des escadrons départementaux de sécurité routière (EDSR).

Trois indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 4.1 « Nombre des tués » permet de mesurer l'efficacité de l'action menée par tous les acteurs de la sécurité routière, dont la gendarmerie nationale, pour rendre plus sûre l'utilisation des axes routiers et autoroutiers.

Les deux autres indicateurs permettent d'évaluer la performance des unités dans la lutte contre les infractions les plus génératrices d'accidents à travers deux indices d'efficacité d'action.

L'indicateur 4.2 « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face au risque d'accidents impliquant la consommation d'alcool comme cause ou facteur aggravant.

L'indicateur 4.3 « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiant ». Il mesure l'efficacité de l'action opérationnelle des unités face aux risques d'accidents impliquant la consommation de produits stupéfiants comme cause ou facteur aggravant.

INDICATEUR**4.1 – Nombre de tués en zone Gendarmerie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de tués	Nb	2 540	2 436	en baisse	en baisse	en baisse	en baisse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

La métropole et les 5 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion). En concordance avec le périmètre de l'ONISR, les collectivités ultramarines (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Saint-Martin, St Barthélemy, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon) sont exclues du calcul.

Mode de calcul

Nombre annuel de tués dans le cadre d'accidents de la circulation routière constatés par les unités de gendarmerie.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin d'orienter à la baisse les accidents de la circulation routière, la gendarmerie nationale appuie son action sur :

- une politique de prévention éducative, en liaison avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, autour de cibles thématiques comme les piétons, les cyclistes, les conducteurs de deux-roues motorisés et les jeunes conducteurs (« permis piéton », animation des pistes routières, mise en œuvre de la « piste 10 de conduite jeune ») ;
- la dissuasion, c'est-à-dire la présence ostensible des gendarmes sur les axes routiers en fonction des enjeux locaux ou nationaux de sécurité routière, aux lieux et périodes appropriés. La gendarmerie s'appuie alors sur son maillage territorial et sa mission de contrôle des grands axes de communication ;
- une répression ciblée des comportements dangereux et des infractions graves et génératrices d'accidents, liés notamment à la vitesse, à l'alcool et aux stupéfiants ;
- une communication externe choisie, afin d'étendre l'impact des contrôles et d'en faciliter la compréhension par les usagers.

INDICATEUR**4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	1,01	0,91	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions d'alcoolémie relevées, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation d'alcool.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la conduite après consommation d'alcool (en juillet 2020, des packs de sensibilisation aux risques de la conduite après avoir consommé de l'alcool ou des stupéfiants, financés par la MILDECA, ont été déployés dans l'ensemble des EDSR) ;
- maintient un niveau élevé de dépistages de l'alcoolémie en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Des opérations de sécurité routière sont ainsi menées dans les zones accidentogènes, en fonction des pics de fréquentation, autour des établissements de nuit, des zones touristiques, et des périodes de fête en fonction des analyses réalisées au niveau local par les commandants d'unité.

INDICATEUR**4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,34	1,32	>1	>1	>1	>1

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer, gendarmeries spécialisées).

Mode de calcul

Evolution annuelle du nombre d'infractions relevées pour conduite après avoir fait usage de produits stupéfiants, rapportée à l'évolution annuelle du nombre d'accidents corporels impliquant la consommation de stupéfiants.

Sources des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations et objectifs ministériels, des résultats consolidés obtenus en 2019 et des réalités opérationnelles.

Afin de maintenir cet indice à une valeur supérieure à 1, la gendarmerie nationale :

- mène ou soutient des actions de prévention liées aux dangers de la consommation de produits stupéfiants ;
- développe les dépistages de produits stupéfiants en ciblant les lieux et les périodes correspondant aux comportements à risques. Une attention particulière sera portée sur les jeunes conducteurs.

OBJECTIF**5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure**

Cet objectif traduit l'obligation pour tous les services publics en relation avec les usagers de publier, à l'horizon 2021, des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction usagers. Pour la gendarmerie, la transparence permet de renforcer la relation de confiance avec les usagers et d'instaurer un nouveau type de dialogue. Plusieurs canaux sont offerts aux usagers de nos services : accueil physique, accueil téléphonique et numérique (brigade numérique et prise de rendez-vous en ligne).

Deux indicateurs permettent d'apprécier la réalisation de cet objectif :

L'indicateur 5.1 « Taux de satisfaction des usagers » mesure de manière globale la satisfaction des usagers ayant été accueillis dans une brigade de gendarmerie, pour déposer plainte ou une main courante ou obtenir un renseignement ou des usagers ayant été en contact avec des personnels des centres opérationnels (appel 17).

L'indicateur 5.2 « Efficacité de la brigade numérique » mesure la qualité de service de la brigade numérique que ce soit sur le plan de la satisfaction usager que sur la réactivité des opérateurs de cette unité.

INDICATEUR**5.1 – Taux de satisfaction des usagers**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Taux de satisfaction des usagers sur la qualité de l'accueil	%	91	92	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Taux de satisfaction des usagers sur le traitement des plaintes ou des mains courantes	%	94	93	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer) hors gendarmerie spécialisée

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.11 = Mesure globale de la satisfaction des usagers/victimes qui ont été accueillis dans une unité de gendarmerie. Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Sous-indicateur 5.12 = Mesure de la satisfaction des usagers/victimes sur le traitement de leur demande (plainte, main courante ou tout autre renseignement). Données extraites des résultats du sondage piloté par l'IGGN dans le cadre de la campagne d'évaluation annuelle de l'accueil.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations données par la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP) chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Les campagnes d'évaluation de la qualité de l'accueil se poursuivent. La cible est de maintenir les résultats obtenus les années précédentes. De plus, depuis 2019, deux nouvelles actions ont été mises en place :

- intégrer la problématique des « violences faites aux femmes » avec des objectifs chiffrés ;
- poursuivre les enquêtes de satisfaction dans les départements et territoires d'outre-mer.

INDICATEUR

5.2 – Efficacité de la brigade numérique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Note moyenne attribuée par les usagers du chat de la brigade numérique pour le traitement de leur demande	Note sur 10	8,9	9,2	en hausse	en hausse	en hausse	en hausse
Délai de prise en charge des demandes par la brigade numérique (chat et réseaux sociaux)	minutes	3'	4'	suivi	suivi	suivi	suivi

Précisions méthodologiques**Périmètre**

National (métropole, outre-mer), hors gendarmerie spécialisée.

Mode de calcul

Sous-indicateur 5.21 = Mesure de la satisfaction des usagers, sous la forme d'une note sur 10, du traitement des demandes par les opérateurs de la BNUM. Résultats obtenus à partir des réponses aux questionnaires « à chaud » proposés à l'utilisateur une fois la demande traitée.

Sous-indicateur 5.22 = Cet indicateur mesure le délai de prise en charge des demandes des usagers sur le chat et les réseaux sociaux par la brigade numérique. Calcul automatique par l'application EASWARE du délai entre la réception de la demande et la première réponse de l'agent.

Source des données

Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions et la cible ont été déterminées en tenant compte des orientations données par la Direction Interministérielle pour la Transformation Publique (DITP) chargée du pilotage du programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Des actions sont mises en places pour envisager à la hausse la « note donnée par les usagers de la brigade numérique »:

- contrôle du traitement des demandes réalisées par les opérateurs pour identifier les points à améliorer ;
- amplification du partage des connaissances entre les personnels engagés sur la plate-forme d'accueil numérique ;
- reprise de contact systématique avec les usagers mécontents pour déterminer les points d'insatisfaction.

La confirmation des résultats de l'indicateur relatif au « délai entre la réception de la sollicitation de l'utilisateur et de la première réponse de la BNUM » est recherchée pour les années suivantes. La marge de progression s'annonce d'ores et déjà très étroite. Afin de modérer le temps de prise en charge, il peut être envisagé en lien avec les services concernés :

- d'afficher à l'attention des usagers de l'unité, les périodes d'affluence par journée afin de lisser l'activité et réduire ce délai de prise en charge ;
- de poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée extraite du reporting.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685	0	0	0	3 538 645 685	0
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>	3 528 792 655	0	0	0	3 528 792 655	0
01.02 – <i>Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet</i>	9 853 030	0	0	0	9 853 030	0
02 – Sécurité routière	738 490 958	0	0	0	738 490 958	0
02.01 – <i>Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet</i>	738 121 713	0	0	0	738 121 713	0
02.02 – <i>Sécurité routière - administration centrale et cabinet</i>	369 245	0	0	0	369 245	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443	0	0	0	2 244 236 443	0
03.01 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	2 234 234 703	0	0	0	2 234 234 703	0
03.02 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	10 001 740	0	0	0	10 001 740	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 039 439 845	1 635 503 353	198 041 973	10 000 000	2 882 985 171	151 379 222
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	897 520 355	1 635 503 353	198 041 973	10 000 000	2 741 065 681	151 379 222
04.02 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet</i>	141 919 490	0	0	0	141 919 490	0
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785	0	0	0	158 900 785	0
05.01 – <i>Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	157 777 243	0	0	0	157 777 243	0
05.02 – <i>Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	1 123 542	0	0	0	1 123 542	0
Total	7 719 713 716	1 635 503 353	198 041 973	10 000 000	9 563 259 042	151 379 222

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685	0	0	0	3 538 645 685	0
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>	3 528 792 655	0	0	0	3 528 792 655	0
01.02 – <i>Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet</i>	9 853 030	0	0	0	9 853 030	0
02 – Sécurité routière	738 490 958	0	0	0	738 490 958	0

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	738 121 713	0	0	0	738 121 713	0
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 245	0	0	0	369 245	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443	0	0	0	2 244 236 443	0
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 234 234 703	0	0	0	2 234 234 703	0
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 001 740	0	0	0	10 001 740	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 039 439 845	1 064 632 535	201 650 506	14 422 539	2 320 145 425	151 379 222
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	897 520 355	1 064 632 535	201 650 506	14 422 539	2 178 225 935	151 379 222
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	141 919 490	0	0	0	141 919 490	0
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785	0	0	0	158 900 785	0
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 777 243	0	0	0	157 777 243	0
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 123 542	0	0	0	1 123 542	0
Total	7 719 713 716	1 064 632 535	201 650 506	14 422 539	9 000 419 296	151 379 222

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Ordre et sécurité publics	3 462 942 171	0	0	0	3 462 942 171	0
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>	3 452 720 377	0	0	0	3 452 720 377	0
01.02 – <i>Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet</i>	10 221 794	0	0	0	10 221 794	0
02 – Sécurité routière	749 097 275	0	0	0	749 097 275	0
02.01 – <i>Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet</i>	748 723 400	0	0	0	748 723 400	0
02.02 – <i>Sécurité routière - administration centrale et cabinet</i>	373 875	0	0	0	373 875	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 240 393 701	0	0	0	2 240 393 701	0
03.01 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	2 230 760 272	0	0	0	2 230 760 272	0
03.02 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	9 633 429	0	0	0	9 633 429	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 067 292 276	1 942 183 702	139 334 787	5 000 000	3 153 810 765	143 174 109
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	917 889 723	0	0	0	917 889 723	100 301 275
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	1 942 183 702	0	0	1 942 183 702	42 872 834
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	139 334 787	0	139 334 787	0
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	0	5 000 000	5 000 000	0
04.02 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet</i>	149 402 553	0	0	0	149 402 553	0
05 – Exercice des missions militaires	158 108 540	0	0	0	158 108 540	0
05.01 – <i>Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	157 000 117	0	0	0	157 000 117	0
05.02 – <i>Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	1 108 423	0	0	0	1 108 423	0
Total	7 677 833 963	1 942 183 702	139 334 787	5 000 000	9 764 352 452	143 174 109

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Ordre et sécurité publics	3 462 942 171	0	0	0	3 462 942 171	0
01.01 – <i>Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet</i>	3 452 720 377	0	0	0	3 452 720 377	0
01.02 – <i>Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet</i>	10 221 794	0	0	0	10 221 794	0
02 – Sécurité routière	749 097 275	0	0	0	749 097 275	0
02.01 – <i>Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet</i>	748 723 400	0	0	0	748 723 400	0
02.02 – <i>Sécurité routière - administration centrale et cabinet</i>	373 875	0	0	0	373 875	0
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 240 393 701	0	0	0	2 240 393 701	0
03.01 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet</i>	2 230 760 272	0	0	0	2 230 760 272	0
03.02 – <i>Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet</i>	9 633 429	0	0	0	9 633 429	0
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 067 292 276	1 103 972 905	163 749 430	14 422 539	2 349 437 150	143 174 109
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	917 889 723	0	0	0	917 889 723	100 301 275
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	1 103 972 905	0	0	1 103 972 905	42 872 834
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	163 749 430	0	163 749 430	0
04.01 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique</i>	0	0	0	14 422 539	14 422 539	0
04.02 – <i>Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet</i>	149 402 553	0	0	0	149 402 553	0
05 – Exercice des missions militaires	158 108 540	0	0	0	158 108 540	0
05.01 – <i>Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet</i>	157 000 117	0	0	0	157 000 117	0
05.02 – <i>Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet</i>	1 108 423	0	0	0	1 108 423	0
Total	7 677 833 963	1 103 972 905	163 749 430	14 422 539	8 959 978 837	143 174 109

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	7 677 833 963	7 719 713 716	104 306 388	7 677 833 963	7 719 713 716	104 306 388
Rémunérations d'activité	3 802 753 059	3 844 044 522	49 017 091	3 802 753 059	3 844 044 522	49 017 091
Cotisations et contributions sociales	3 856 990 789	3 857 337 872	55 289 297	3 856 990 789	3 857 337 872	55 289 297
Prestations sociales et allocations diverses	18 090 115	18 331 322	0	18 090 115	18 331 322	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 942 183 702	1 635 503 353	47 072 834	1 103 972 905	1 064 632 535	47 072 834
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 942 183 702	1 635 503 353	47 072 834	1 103 972 905	1 064 632 535	47 072 834
Titre 5 – Dépenses d'investissement	139 334 787	198 041 973	0	163 749 430	201 650 506	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	139 334 787	198 041 973	0	163 749 430	201 650 506	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 000 000	10 000 000	0	14 422 539	14 422 539	0
Transferts aux collectivités territoriales	5 000 000	10 000 000	0	14 422 539	14 422 539	0
Total	9 764 352 452	9 563 259 042	151 379 222	8 959 978 837	9 000 419 296	151 379 222

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2021 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2021 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre 2019	Chiffre 2020	Chiffre 2021
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	86	90	84
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : 23055 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	11	14	12
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	0	0	0
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	0	0	0
Total		97	104	96

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Ordre et sécurité publics	3 538 645 685	0	3 538 645 685	3 538 645 685	0	3 538 645 685
01.01 – Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	3 528 792 655	0	3 528 792 655	3 528 792 655	0	3 528 792 655
01.02 – Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	9 853 030	0	9 853 030	9 853 030	0	9 853 030
02 – Sécurité routière	738 490 958	0	738 490 958	738 490 958	0	738 490 958
02.01 – Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	738 121 713	0	738 121 713	738 121 713	0	738 121 713
02.02 – Sécurité routière - administration centrale et cabinet	369 245	0	369 245	369 245	0	369 245
03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 244 236 443	0	2 244 236 443	2 244 236 443	0	2 244 236 443
03.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	2 234 234 703	0	2 234 234 703	2 234 234 703	0	2 234 234 703
03.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	10 001 740	0	10 001 740	10 001 740	0	10 001 740
04 – Commandement, ressources humaines et logistique	1 039 439 845	1 843 545 326	2 882 985 171	1 039 439 845	1 280 705 580	2 320 145 425
04.01 – Commandement, ressources humaines et logistique	897 520 355	1 843 545 326	2 741 065 681	897 520 355	1 280 705 580	2 178 225 935
04.02 – Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	141 919 490	0	141 919 490	141 919 490	0	141 919 490
05 – Exercice des missions militaires	158 900 785	0	158 900 785	158 900 785	0	158 900 785
05.01 – Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	157 777 243	0	157 777 243	157 777 243	0	157 777 243
05.02 – Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	1 123 542	0	1 123 542	1 123 542	0	1 123 542
Total	7 719 713 716	1 843 545 326	9 563 259 042	7 719 713 716	1 280 705 580	9 000 419 296

Sur le périmètre hors titre 2:

En hors titre 2, les crédits accordés au P152 permettent de financer une partie des dépenses récurrentes, la poursuite du plan de réhabilitation immobilière et les dépenses inéluctables, de loyers et d'énergie en prenant en compte l'inflation (+13 M€ en CP).

L'année 2021 sera marquée par le plan de relance déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie - l'objectif stratégique de ce plan - pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable,

la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Dans ce cadre le P152 bénéficiera de compléments pour

- les actions de rénovation thermique ;
- la mise à niveau numérique ;
- les technologies vertes ;
- les infrastructures et mobilités vertes ;
- les équipements.

Sur le périmètre des moyens mobiles

La capacité budgétaire en 2021 dédiée aux véhicules sera de 98,3 M€ en CP. Cette dotation permettra de lancer un vaste plan de renouvellement des VMO et VBRG et de continuer le programme des VCT.

Sur le périmètre immobilier

La dotation globale de maintenance lourde/réhabilitation se monte à 95,3 M€ en AE. Elle est en légère baisse par rapport à 2020 (-2,7 M€). Elle sera compensée par le plan de relance afin de poursuivre les projets de réhabilitation et de rénovation thermique.

Contrats pluriannuels

- Baux locatifs : la dotation en AE sur les loyers comprend 623,7 M€ visant à couvrir les nouveaux baux contractés en 2021 ainsi que ceux renouvelés cette même année.
- Marchés énergies : la dotation en AE comprend 214,1 M€ (soit +64 M€) visant à couvrir le renouvellement des marchés gaz et électricité acompte tenu du caractère pluriannuel.
- Nettoyage, entretien ménager et entretien du casernement : la dotation en AE comprend 5,8 M€ visant à renouveler les marchés.
- Moyens de télécommunication : la dotation en AE sur le titre 3 des moyens de télécommunication comprend 45,5 M€ pour couvrir en partie les engagements pluriannuels relatifs à l'extension du projet NEOGEND, le complément étant attendu dans le cadre du plan de relance numérique. Il permettra de couvrir la location des terminaux ainsi que les abonnements.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+477 797	+400 901	+878 698	+104 006	+104 006	+982 704	+982 704
Renforcement de la sécurité de l'Hôtel national des invalides	212 ►	+201 192	+184 572	+385 764			+385 764	+385 764
Réorganisation du GSPI de Rueil-Malmaison par le MINARM	212 ►	+276 605	+216 329	+492 934			+492 934	+492 934
Renforcement de la sécurité de l'Hôtel national des invalides (HT2)	178 ►				+65 688	+65 688	+65 688	+65 688
Réorganisation du GSPI de Rueil-Malmaison par le MINARM (HT2)	178 ►				+38 318	+38 318	+38 318	+38 318
Transferts sortants		-128 250	-42 750	-171 000	-1 543 300	-1 543 300	-1 714 300	-1 714 300
Commissariat aux communications électroniques de défense	► 134	-128 250	-42 750	-171 000			-171 000	-171 000
contribution au financement du Commissariat aux communications électroniques de défense - CCED	► 134				-1 543 300	-1 543 300	-1 543 300	-1 543 300

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+19	
Renforcement de la sécurité de l'Hôtel national des invalides	212 ►	+12	
Réorganisation du GSPI de Rueil-Malmaison par le MINARM	212 ►	+7	
Transferts sortants		-1	
Commissariat aux communications électroniques de défense	► 134	-1	

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021</i>	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Personnels administratifs cat A	161	0	0	0	-10	-14	+4	151
Personnels administratifs cat B	516	0	0	0	+71	+39	+32	587
Personnels administratifs cat C	1 934	0	0	0	+12	-25	+37	1 946
Personnels techniques	2 059	0	0	0	+80	-21	+101	2 139
Ouvriers d'Etat	449	0	0	0	-23	-10	-13	426
Officiers de gendarmerie	6 155	0	0	+241	-253	-107	-146	6 143
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	513	0	0	+15	+5	+2	+3	533
Sous-officiers de gendarmerie	72 043	0	+1	-269	+840	+628	+212	72 615
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	4 600	0	+5	-15	+118	+36	+82	4 708
Volontaires (gendarmes)	11 998	0	+12	0	+191	+47	+144	12 201
Total	100 428	0	+18	-28	+1 031	+575	+456	101 449

Le plafond d'emplois 2021 du P152 est réparti en 10 catégories d'emplois par métier et/ou statut :

- la catégorie « officiers de gendarmerie » (OG), qui intègre également les officiers des armées ;
- la catégorie « officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale » (OCTAGN) ;
- la catégorie « sous-officiers de gendarmerie » (SOG) ;
- la catégorie « sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale » (SO-CSTAGN) ;
- la catégorie « volontaires » qui comprend les aspirants de gendarmerie issus du volontariat (AGIV) et les gendarmes adjoints volontaires (GAV) ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie A » ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie B » ;
- la catégorie « personnels civils administratifs de catégorie C » ;

- la catégorie « personnels civils techniques » ;
- la catégorie « ouvriers d'État ».

Les apprentis sont répartis dans les catégories d'emplois de personnels civils selon la nature de leur parcours.

Entre 2020 et 2021, le plafond d'emplois du P152 varie de + 1 021 ETPT pour atteindre 101 449 ETPT :

- + 456 ETPT correspondant à l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2021 ;
- + 575 ETPT correspondant à l'impact du schéma d'emplois 2020 sur l'année 2021 ;
- + 18 ETPT correspondant au solde des transferts ;
- - 28 ETPT correspondant à la correction technique lié à une reprise de périmètre de 2020.

La colonne « correction technique » fait apparaître une rectification des plafonds d'emplois des officiers et des sous-officiers (flux internes), qui est sans impacts sur le plafond d'emplois du programme demandé pour 2021.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Personnels administratifs cat A	61	14	7,30	63	10	6,80	+2
Personnels administratifs cat B	185	20	7,60	213	40	6,50	+28
Personnels administratifs cat C	145	45	8,50	159	10	6,10	+14
Personnels techniques	269	32	8,60	324	133	5,60	+55
Ouvriers d'Etat	23	18	6,30	0	0	0,00	-23
Officiers de gendarmerie	482	334	6,80	220	93	7,40	-262
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	32	14	7,70	39	21	7,70	+7
Sous-officiers de gendarmerie	4 038	2 544	7,00	4 462	3 633	7,00	+424
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	397	131	7,20	470	311	6,00	+73
Volontaires (gendarmes)	5 782	0	6,90	5 781	5 481	6,60	-1
Total	11 414	3 152	7,02	11 731	9 732	6,71	+317

Le tableau de l'évolution des emplois retrace les flux d'entrée et de sortie du programme. Le plan de recrutement sera adapté en cours de gestion 2021 en fonction des évolutions à la hausse ou à la baisse constatées par rapport aux prévisions de départ.

Les prévisions d'entrée tiennent compte du schéma d'emplois ainsi que du plan de substitution (OG / SOG vers personnels civils ou vers corps militaires de soutien) qui se poursuit.

Les écarts entre les sorties du programme et les départs en retraite enregistrés s'expliquent notamment par les flux liés à la mobilité entre programmes.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	2 390	2 297	0	0	0
Services régionaux	6 031	6 069	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	109	109	0	0	0
Services départementaux	66 113	66 936	0	0	0
Autres	25 785	26 038	18	0	-28
Total	100 428	101 449	18	0	-28

Dans la ligne « Autres » figurent les emplois :

- des écoles et centres d'instruction (y compris les élèves) : 5 108 ETPT ;
- des unités de prévention et de gestion des crises (groupements et escadrons de gendarmerie mobile, garde républicaine, groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire) : 18 191 ETPT ;
- des unités judiciaires à vocation nationale (offices centraux et pôle judiciaire de la gendarmerie nationale) : 851 ETPT ;
- des unités organiquement rattachées à la gendarmerie des transports aériens : 1 044 ETPT ;
- des forces aériennes de la gendarmerie : 483 ETPT ;
- du centre automatisé de constatation des infractions routières : 15 ETPT ;
- d'apprentis : 313 ETPT ;
- du commandement de la gendarmerie des voies navigables : 9 ETPT ;
- du commandement des réserves de la gendarmerie : 24 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Ordre et sécurité publics	45 291
01 01 Ordre et sécurité publics - hors administration centrale et cabinet	45 165
01 02 Ordre et sécurité publics - administration centrale et cabinet	126
02 Sécurité routière	10 009
02 01 Sécurité routière - hors administration centrale et cabinet	10 004
02 02 Sécurité routière - administration centrale et cabinet	5
03 Missions de police judiciaire et concours à la justice	29 183
03 01 Missions de police judiciaire et concours à la justice - hors administration centrale et cabinet	29 054
03 02 Missions de police judiciaire et concours à la justice - administration centrale et cabinet	129
04 Commandement, ressources humaines et logistique	14 987
04 01 Commandement, ressources humaines et logistique	12 964

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
04 02 Commandement, ressources humaines et logistique - administration centrale et cabinet	2 023
05 Exercice des missions militaires	1 979
05 01 Exercice des missions militaires - hors administration centrale et cabinet	1 965
05 02 Exercice des missions militaires - administration centrale et cabinet	14
Total	101 449

Cette répartition par action repose, d'une part, sur la ventilation dans leur totalité des effectifs des unités à dominante (à titre d'exemple, les effectifs des sections de recherches, unités spécialisées en police judiciaire, sont intégralement intégrés dans l'action 3) et, d'autre part, sur une ventilation proportionnelle aux clés statistiques d'activités pour les unités polyvalentes (par exemple, les effectifs des brigades territoriales sont intégrés dans les actions 1, 2 et 3).

Dans le respect de l'effort global de réduction des effectifs, 33 emplois en administration centrale seront supprimés annuellement sur le quinquennal 2018-2022, dont le suivi est assuré au moyen d'une sous-action « administration centrale et cabinet » afin de suivre les réductions de postes pour chaque action.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 310

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Rémunération d'activité	3 802 753 059	3 844 044 522
Cotisations et contributions sociales	3 856 990 789	3 857 337 872
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 458 134 011	3 461 447 842
– Civils (y.c. ATI)	63 629 856	67 493 324
– Militaires	3 394 504 155	3 393 954 518
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	4 408 872	4 376 218
Autres cotisations	394 447 906	391 513 812
Prestations sociales et allocations diverses	18 090 115	18 331 322
Total en titre 2	7 677 833 963	7 719 713 716
Total en titre 2 hors CAS Pensions	4 219 699 952	4 258 265 874
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>100 301 275</i>	<i>104 306 388</i>

Le montant de la contribution employeur au CAS Pensions est de 3 461,45 M€, dont 3 393,95 M€ pour les personnels militaires (taux de 126,07 %) et 67,49 M€ pour les fonctionnaires civils (taux de 74,60 % incluant l'allocation temporaire d'invalidité).

Le montant de la contribution employeur au FSPOEIE (Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat) est de 4,38 M€ (taux de 35,01 %).

Parmi les « Autres cotisations » dues par l'employeur :

- le taux de la contribution employeur au fonds national d'aide au logement (FNAL) est de 0,5 % appliqué à la solde de base brute (hors primes et indemnités) pour les personnels militaires ou au traitement brut hors primes et indemnités pour les personnels civils ainsi qu'éventuellement à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ;

- la contribution employeur auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) représente 5,25 % de la solde de base brute (hors primes et indemnités) pour les personnels militaires en métropole et dans les DOM ou du traitement brut hors primes et indemnités pour les personnels civils en métropole et dans les DOM ainsi qu'éventuellement de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Concernant les prestations sociales et allocations diverses (catégorie budgétaire 23), le nombre prévisionnel de bénéficiaires ne peut être connu précisément et le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'établit à 13,9 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2020 retraitée	4 216,74
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	4 224,76
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	0,35
Débasage de dépenses au profil atypique :	-8,36
– GIPA	-0,05
– Indemnisation des jours de CET	-0,50
– Mesures de restructurations	-1,32
– Autres	-6,49
Impact du schéma d'emplois	31,69
EAP schéma d'emplois 2020	24,35
Schéma d'emplois 2021	7,34
Mesures catégorielles	2,14
Mesures générales	5,38
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	5,33
GVT solde	-9,37
GVT positif	57,49
GVT négatif	-66,86
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	10,68
Indemnisation des jours de CET	0,73
Mesures de restructurations	1,32
Autres	8,62
Autres variations des dépenses de personnel	1,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	1,00
Total	4 258,27

Le solde des transferts en 2021 (+ 18 ETPT) est de 0,35 M€ hors CAS Pensions.

Les lignes "Autres" des rubriques "Débasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" et "Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" comprennent notamment :

- une majoration prudentielle du GVT positif de + 0,2 M€ ;
- le débasage d'une économie non documentée arbitrée dans le cadre des travaux du PLF 2020 : - 2,02 M€ ;
- le débasage d'un ajustement technique nécessaire au respect du plafond de crédits arbitré : + 0,07 M€.

Par ailleurs, une mesure relative à la rupture conventionnelle des personnels civils, pour un montant de 28 762 €, est prise sous plafond dans l'attente d'un financement par le fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

La ligne « Autres » des « Autres variations des dépenses de personnel » (1 M€) correspond à :

- l'impact du renforcement des effectifs en Outre-Mer : 0,58 M€ ;
- l'indemnité spécifique de haute responsabilité (ISHR) : 0,34 M€ ;
- la variation des indemnités liées à la formation et au recrutement (jury et concours) : 0,07 M€.

S'agissant des enveloppes en 2021 :

- 70,7 M€ hors CAS Pensions sont prévus pour la réserve opérationnelle (Garde nationale) ;
- 64,9 M€ sont prévus pour l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) ;
- 15 M€ sont budgétés pour les primes de résultats exceptionnels (PRE) ;
- 7 M€ sont inscrits pour la provision du surcoût de rémunérations liée aux opérations extérieures (OPEX).

• GIPA – Mesures bas salaires :

Dans l'attente de l'actualisation du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, 0,05 M€ sont provisionnés pour 2021 à ce titre.

Les mesures bas salaires pour l'année 2021 sont estimées à 5,33 M€.

• Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) :

Le GVT positif est déterminé par comparaison de la masse salariale des présents-présents, corrigée des mesures de budgétisation liées à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux mesures catégorielles.

Le GVT positif est estimé à + 57,49 M€ (le GVT positif indiciaire est de 1,72%).

De plus, faisant suite à des travaux techniques interministériels conduits en 2019, une provision prudentielle du GVT positif à hauteur de 8,6 M€ est inscrite pour 2021.

Le GVT négatif résulte principalement du remplacement des départs définitifs par des primo-recrutements. Il est estimé à – 66,86 M€. Le GVT négatif représente -1,57% de la masse salariale HCAS Pensions.

Le GVT solde ressort ainsi à – 9,37 M€, soit – 0,77 M€ en intégrant la majoration prudentielle du GVT positif.

• CET :

Compte tenu de son évolution dynamique et des mesures « Dussopt » décidées en LFI 2019, l'indemnisation des jours du Compte épargne temps (CET) est portée à 0,73 M€ en 2021 (0,36 M€ en 2020).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Personnels administratifs cat A	44 134	58 784	45 681	38 607	51 391	39 884
Personnels administratifs cat B	30 949	38 160	31 240	26 780	33 191	27 027
Personnels administratifs cat C	24 929	31 140	25 147	21 386	26 990	21 568
Personnels techniques	32 262	34 574	34 774	28 254	30 324	30 504

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Ouvriers d'Etat	0	55 239	58 154	0	37 222	35 885
Officiers de gendarmerie	56 002	71 136	75 733	50 562	64 870	68 578
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	43 447	58 073	60 301	38 811	52 048	54 136
Sous-officiers de gendarmerie	30 117	43 381	46 280	26 934	39 418	41 961
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	26 824	35 794	34 949	23 555	31 820	31 078
Volontaires (gendarmes)	15 325	16 151	16 136	13 826	14 594	14 575

Les coûts entrée/sortie sont déterminés à partir des effectifs entrants et sortants du programme intégrant les hypothèses salariales au titre de l'année 2021. Les coûts moyens sont déterminés à partir de l'exécuté du 1^{er} semestre 2020 projeté sur 2021. Ils prennent en compte les mesures catégorielles pour un montant de 2,14 M€.

L'écart constaté entre les coûts d'entrée et de sortie des personnels civils doit être apprécié au regard du fait que la grande majorité des personnels civils ne débute ni ne termine leur carrière au sein de la gendarmerie nationale. La gendarmerie ne fait que constater l'évolution de ces coûts.

Catégorie d'emploi	Coût moyen CAS Pensions compris		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Officiers de gendarmerie	105 209	129 288	142 704
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	78 336	101 980	106 711
Sous-officiers de gendarmerie	59 311	81 261	88 089
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	51 425	64 994	64 087
Volontaires (gendarmes)	26 609	27 848	27 886
Personnels administratifs cat A	66 804	84 464	69 489
Personnels administratifs cat B	48 154	56 615	48 626
Personnels administratifs cat C	39 610	46 192	39 978
Personnels techniques	48 687	51 822	52 262
Ouvriers d'État		55 239	58 154

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						101 305	151 958
Reexamen de l'IFSE	1 328			09-2020	8	101 305	151 958
Mesures statutaires						2 260 459	2 260 459
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	1		Civil B et C	01-2021	12	2 334	2 334
Mise en oeuvre du PPCR pour les OCTA supérieurs	127		Officiers	01-2021	12	4 597	4 597
Mise en oeuvre du PPCR pour les OG supérieurs	2 408		Officiers	01-2021	12	55 800	55 800

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mise en oeuvre du PPCR pour les SO-CSTAGN	214		Sous-officiers	01-2021	12	35 221	35 221
Mise en oeuvre du PPCR pour les SOG	6 672		Sous-officiers	01-2021	12	606 864	606 864
Mise en oeuvre du PPCR pour les personnels civils	2 584		Civils A B C	01-2021	12	411 799	411 799
Rapprochement ADTIOM - ADTPN	1		Civils C	01-2021	12	1 817	1 817
Repositionnement de l'encadrement supérieur de la GN	2 470		Officiers	01-2021	12	190 864	190 864
Surcoût des taux pro-pro (ASA 25 ADJ compris)	8 962		Sous-officiers	01-2021	12	951 163	951 163
Mesures indemnitaires						-221 951	-221 951
Mise en oeuvre de la prime de haute technicité (réforme structurelle "majors RS")	30		Sous-officiers	01-2021	12	-221 951	-221 951
Total						2 139 813	2 190 466

Une enveloppe de 2,14 M€ (hors CAS Pensions) est prévue pour les mesures catégorielles statutaires et indemnitaires des effectifs du programme « Gendarmerie nationale ». Ces mesures comprennent notamment :

- 0,72 M€ pour la transposition du PPCR aux personnels militaires ;
- 0,41 M€ pour la transposition du protocole PPCR aux personnels civils ;
- 0,95 M€ pour la mise en œuvre des taux pro-pro relatifs à l'avancement des personnels militaires, y compris l'avancement semi automatique au grade d'adjudant à 25 ans de service au titre des mesures du protocole réactualisé du 11 avril 2016.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration				
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations		489 000		489 000
Prévention / secours				
Autres				
Total		489 000		489 000

Ces crédits correspondent à la subvention provenant de l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance et reversée directement à la Maison de la gendarmerie nationale.

La signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est prévue suite à la recommandation de la Cour des comptes et devrait déboucher sur une augmentation du besoin à couvrir dont le montant n'est pas encore arrêté à ce stade.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOGEND s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'intérieur et mis en oeuvre par et pour les forces de sécurité intérieure.

Ce projet vise à fournir à chaque gendarme des solutions numériques sécurisées de mobilité.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la proximité avec la population ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les gendarmes.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0152-04
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	53,40	30,15	0,50	12,12	0,29	11,93	60,60	19,70	52,71	93,60	167,50	167,50
Titre 2	11,34	11,34	2,39	2,39	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	19,73	19,73
Total	64,74	41,49	2,89	14,51	2,29	13,93	62,60	21,70	54,71	95,60	187,23	187,23

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	62,43	187,23	+199,91
Durée totale en mois	60	108	+80,00

Le projet initial NEOGEND était prévu sur la période 2016 à 2020, il est toutefois reconduit pour une durée supplémentaire de 3 ans (2020 à 2023).

Le coût du projet initial était de 62,4 M€. Le coût complémentaire du projet est de 124,8 M€ permettant de prendre en charge un renouvellement sur trois ans, un passage à un forfait 4G contenant plus de data, et une extension du périmètre des gendarmes bénéficiaires de NEOGEND (de 60 000 à 100 000 environ). Au total, le coût réactualisé est de 187,2 M€. Ce montant prend en compte les crédits prévus dans le plan de relance.

N.B. Le traitement comptable d'arrondi pour le PAP 2021 peut entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Le déploiement de NEOGEND a permis de nombreux gains d'efficacité qui portent sur le volume de contrôle des fichiers, une proximité accrue du citoyen, un renforcement de la sécurité et de la disponibilité des militaires du fait des gains de temps. Enfin, NEOGEND donne une image valorisante de modernité des services de l'État.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / AOT DE LA VALETTE DU VAR – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne de la gendarmerie nationale regroupant notamment le commandement du groupement de gendarmerie départementale du Var et ses unités subordonnées (brigade de recherches, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires, brigade de prévention de la délinquance juvénile, escadron départementale de sécurité routière). Les locaux de service et techniques correspondants ainsi que 120 logements y sont construits.

Date de signature des documents contractuels : septembre 2012.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 127,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 22/10/2015 ;

Partenaire : SA HLM ERILIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	44,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,78
	2,89	0,82	0,85	0,90	0,90	38,68	45,03
Fonctionnement	3,39	0,25	1,03	1,06	1,06	38,67	45,47
	3,39	0,26	1,03	1,06	1,06	38,67	45,48
Financement	5,68	2,66	1,88	1,84	1,84	23,72	37,61
	5,68	2,66	1,88	1,84	1,84	23,72	37,61

AOT-LOA / AOT DE LAVAL – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne le groupement de gendarmerie départementale et ses unités subordonnées ainsi que des logements (92 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) à Laval (Mayenne).

Date de signature des documents contractuels : 18 février 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 64,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 8 janvier 2010.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Partenaire : DEXIA ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	31,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,59
	5,72	0,78	0,81	0,85	0,85	22,57	31,59
Fonctionnement	5,50	0,33	0,02	0,02	0,02	2,63	8,52
	2,28	0,39	0,25	0,25	0,25	4,94	8,36
Financement	11,09	1,09	1,05	1,02	1,02	9,19	24,45
	11,09	1,09	1,05	1,02	1,02	9,19	24,45

AOT-LOA / AOT DE CAEN – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de logements (162 logements et 60 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit de la région de gendarmerie, du groupement de gendarmerie départementale et de ses unités subordonnées à Caen (Calvados).

Date de signature des documents contractuels : 18 juillet 2008.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 138,3 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 6 mai 2011.

Partenaire : SAS Claude Decaen.

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	58,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,69
	9,18	1,43	1,49	1,55	1,55	43,49	58,69
Fonctionnement	14,37	0,67	0,63	0,64	0,64	20,43	37,39
	7,18	1,03	1,00	1,02	1,02	26,13	37,39
Financement	16,18	1,95	1,89	1,83	1,83	18,51	42,20
	16,18	1,95	1,89	1,83	1,83	18,51	42,20

■ AOT-LOA / AOT DE CHÂTEAURoux – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENTS AU PROFIT DES UNITÉS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier à usage de logements (194 logements et 30 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) au profit du groupement de gendarmerie départementale, de ses unités subordonnées et d'un escadron de gendarmerie mobile à Châteauroux (Indre).

Date de signature des documents contractuels : 19 décembre 2007.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 90,9 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 19 janvier 2010.

Partenaire : Centor 36 SNC ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	34,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34,65
	1,28	0,32	0,50	0,59	0,59	31,26	34,53
Fonctionnement	5,47	0,66	0,66	0,67	0,67	13,17	21,31
	5,47	0,49	0,66	0,67	0,67	13,17	21,14
Financement	13,73	1,49	1,48	1,45	1,45	15,35	34,96
	13,73	1,12	1,48	1,45	1,45	15,35	34,58

AOT-LOA / AOT DE MULHOUSE - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Cette AOT concerne une caserne comprenant notamment le groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie et de ses unités subordonnées (brigade territoriale, brigade de recherches, brigade motorisée, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires), la construction de logements (67 logements et 24 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires), des zones de bureaux et de locaux techniques (garage, magasins de stockage, station de carburants, station de lavage, stationnement, soute à munitions, chenil).

Date de signature des documents contractuels : 24 mars 2010.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 58,7 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : Mai 2012

Partenaire : SAS Auréa ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	20,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,36
	2,41	0,43	0,45	0,47	0,47	16,12	20,36
Fonctionnement	3,39	0,54	0,52	0,53	0,53	12,57	18,06
	3,39	0,54	0,52	0,53	0,53	12,57	18,06
Financement	6,74	0,93	0,91	0,88	0,88	9,99	20,33
	6,74	0,93	0,91	0,88	0,88	9,99	20,33

AOT-LOA / AOT DE SATHONAY-CAMP - CONSTRUCTION DU PÔLE REGIONAL LYONNAIS DE LA GENDARMERIE

Cette AOT concerne un ensemble immobilier au profit du nouveau pôle régional de la gendarmerie sur l'emprise du quartier Maréchal de Castellane à Sathonay-Camp (Rhône). Cet ensemble comprend des zones de bureaux, de locaux techniques (ateliers, magasins de stockage, station de carburants, stand de tir, station de lavage, stationnement, cabine de peinture, soute à munitions, chenil), des logements (422 logements et 102 hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires) et des locaux d'environnement (centre médical, gymnase, pôle alimentation, hôtellerie, aires de sports).

Date de signature des documents contractuels : 27 mai 2009.

Durée du contrat : 30 ans à compter de la mise à disposition du bien immobilier.

Coût total de l'opération sur la durée du contrat : 411,5 M€ courants.

Mise à disposition du bien immobilier : 27 juillet 2012.

Partenaire : Sathonay Camp Services SAS ;

Modification du contrat : le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature.

(en millions d'euros)

AE CP	2018 et années précédentes	2019	2020	2021	2022	2023 et années suivantes	Total
Investissement	176,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176,28
	21,61	3,98	4,12	4,30	4,30	137,98	176,28
Fonctionnement	38,23	1,31	1,12	1,14	1,14	58,59	101,52
	16,62	2,87	2,71	2,77	2,77	73,90	101,65
Financement	42,91	6,35	6,21	6,03	6,03	65,90	133,42
	42,91	6,35	6,21	6,03	6,03	65,90	133,42

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
1 801 509 138	0	2 381 971 432	1 375 624 299	2 807 856 271

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
2 807 856 271	568 396 239 0	450 060 585	296 979 479	1 492 419 968
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
1 843 545 326 47 072 834	712 309 341 47 072 834	368 966 007	272 382 981	489 886 997
Totaux	1 327 778 414	819 026 592	569 362 460	1 982 306 965

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
40,17 %	19,52 %	14,41 %	25,91 %

La hausse de 1 006 M€ de CP par rapport au reste à payer au 31/12/2019 s'explique par les engagements pluriannuels d'AE relatifs aux loyers, aux marchés d'énergie et d'entretien ménager.

Les 2 807,9 M€ en AE non couvertes par des paiements au 31/12/2020 concernent :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (40,1 M€) notamment du fait d'engagements pluriannuels lié à la reprographie, la téléphonie, la formation ;
- les moyens mobiles (19,1 M€) ;
- les équipements (70,6 M€) ;
- les systèmes d'information et de communication (87,2 M€). C'est notamment la conséquence de la prévision d'engagement pluriannuel relatif aux marchés support du projet NEOGEND ;
- l'immobilier (2 385 M€), en particulier, les engagements pluriannuels pour une partie des loyers, des marchés d'énergie, certains marchés d'entretien ménager ainsi que les AOT (335,2 M€) suivantes :
 - AOT Châteauroux 32,4 M€ ;
 - AOT Laval 27 M€ ;
 - AOT Caen 53 M€ ;
 - AOT Mulhouse 17,1 M€ ;

- AOT Sathonay 165,2 M€ ;
- AOT La Valette 40,5 M€.
- les moyens lourds de projection et d'intervention (205,4 M€), en particulier liés à l'achat de 10 hélicoptères H160.

Fin 2021, 1 152,2 M€ en AE ouvertes en 2021 ne seront pas couvertes par des CP :

- le fonctionnement courant lié à l'agent (22,8 M€)
- les moyens mobiles (30,8 M€)
- les équipements (6,2 M€)
- les systèmes d'information et de communication (45,7 M€)
- l'immobilier, les marchés d'énergie et d'entretien ménager (949,6 M€)
- les moyens lourds de projection et d'intervention (97 M€)

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 37,0 %**01 – Ordre et sécurité publics**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	3 538 645 685	0	3 538 645 685	0
Crédits de paiement	3 538 645 685	0	3 538 645 685	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	3 538 645 685	3 538 645 685
Rémunérations d'activité	1 762 355 111	1 762 355 111
Cotisations et contributions sociales	1 767 700 520	1 767 700 520
Prestations sociales et allocations diverses	8 590 054	8 590 054
Total	3 538 645 685	3 538 645 685

ACTION 7,7 %**02 – Sécurité routière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	738 490 958	0	738 490 958	0
Crédits de paiement	738 490 958	0	738 490 958	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	738 490 958	738 490 958
Rémunérations d'activité	361 086 367	361 086 367
Cotisations et contributions sociales	375 500 075	375 500 075
Prestations sociales et allocations diverses	1 904 516	1 904 516
Total	738 490 958	738 490 958

ACTION 23,5 %**03 – Missions de police judiciaire et concours à la justice**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 244 236 443	0	2 244 236 443	0
Crédits de paiement	2 244 236 443	0	2 244 236 443	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 244 236 443	2 244 236 443
Rémunérations d'activité	1 097 458 393	1 097 458 393
Cotisations et contributions sociales	1 141 238 958	1 141 238 958
Prestations sociales et allocations diverses	5 539 092	5 539 092
Total	2 244 236 443	2 244 236 443

ACTION 30,1 %**04 – Commandement, ressources humaines et logistique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 039 439 845	1 843 545 326	2 882 985 171	151 379 222
Crédits de paiement	1 039 439 845	1 280 705 580	2 320 145 425	151 379 222

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Gendarmerie nationale

Programme n° 152 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 039 439 845	1 039 439 845
Rémunérations d'activité	541 152 483	541 152 483
Cotisations et contributions sociales	496 364 161	496 364 161
Prestations sociales et allocations diverses	1 923 201	1 923 201
Dépenses de fonctionnement	1 635 503 353	1 064 632 535
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 635 503 353	1 064 632 535
Dépenses d'investissement	198 041 973	201 650 506
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	198 041 973	201 650 506
Dépenses d'intervention	10 000 000	14 422 539
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	14 422 539
Total	2 882 985 171	2 320 145 425

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1 635,5 M€ EN AE 1 064,6 M€ EN CP)

D'un montant de 1 635,5 M€ en AE et 1 064,6 M€ en CP, les dépenses de fonctionnement (titre 3) regroupent le fonctionnement courant lié à l'agent, l'entretien des moyens mobiles, le carburant, l'équipement, les systèmes d'information et de communication, l'immobilier (loyers, entretien), le MCO des moyens lourds de projection et d'intervention.

Au-delà des dépenses inéluctables (loyers, énergie, droits individuels), les dotations de fonctionnement conditionnent la capacité de la gendarmerie à répondre quotidiennement aux attentes de la population en matière de sécurité.

FONCTIONNEMENT COURANT LIE A L'AGENT (228,3 M€ en AE et 233,6 M€ en CP)

Le fonctionnement courant est directement lié à l'activité quotidienne et à la gestion des unités de gendarmerie.

Dépenses de fonctionnement courant (42,3 M€ en AE et 48 M€ en CP)

D'un montant de 42,3 M€ en AE et 48 M€ en CP, les dotations de fonctionnement courant regroupent notamment les postes suivants : les fournitures de bureau, la papeterie, la documentation, les consommables, la reprographie, la téléphonie, l'affranchissement, la communication, les frais de représentation et de relations publiques, la dotation de fonctionnement des unités élémentaires et les frais de santé.

La baisse que l'on peut constater en AE s'explique par l'engagement en 2020 d'un marché pluriannuel de reprographie sur 4 ans. Le montant en CP est stable par rapport à 2020.

Formation (13 M€ en AE et en CP)

Les besoins en matière de formation s'élèvent à 13 M€ en AE et en CP. La dotation prévue pour cette dépense est identique à celle de l'an passé. Elle permettra, en 2021, de poursuivre la consolidation du programme de formations (initiales et de cursus) initié en 2018. L'effort de formation, initiale comme continue, a pour objectif le maintien de compétences techniques (sécurité en intervention, enquête de police judiciaire, conduite de motocyclettes, techniques cynophiles, opérateurs en centre d'appel, pilotes d'hélicoptère, intervention professionnelle etc.) et leur adaptation au contexte sécuritaire (proximité, renseignement, cybersécurité, tuerie de masse, détection d'explosifs par équipe cynophile, etc.). L'accompagnement de la transformation et l'appropriation numérique, la préservation de l'égalité des droits, le contact et la proximité avec la population seront poursuivis.

Déplacements (61,8 M€ en AE et 61,4 M€ en CP)

En 2021, la gendarmerie consacrera 61,8 M€ en AE et 61,4 M€ CP aux frais de déplacement de ses personnels.

Par rapport à la LFI 2020, le montant des crédits sur cette activité est stable et les crédits liés à l'activité de la gendarmerie mobile sont maintenus.

Changements de résidence (40,8 M€ en AE et en CP)

La dotation prévue pour cette dépense est stable.

Alimentation des forces mobiles (31,9 M€ en AE et en CP)

Cette dépense concerne les déplacements de 12 personnels ou plus de la gendarmerie mobile, employé hors de leur commune d'implantation pour une durée supérieure à 12 heures pour la préparation et l'exécution de missions de maintien de l'ordre, de sécurité et de paix publique.

Alimentation des autres forces (38 M€ en AE et en CP)

La dotation qui s'élève à 38 M€ en AE et en CP est identique à la LFI 2020 et concerne :

- les militaires à solde mensuelle des corps de soutien de la gendarmerie placés dans l'obligation de prendre leurs repas sur place du fait des astreintes de service ;
- les gendarmes adjoints volontaires, sous forme d'une prestation en deniers.

Frais d'investigation, de renseignement, de protection ou d'intervention (0,5 M€ en AE et en CP)

Ce poste concerne les frais directement liés à l'enquête et non rattachés à l'activité déplacement. Comme en 2020, il s'élève à 0,5 M€ (AE et CP).

MOYENS MOBILES (74,1 M€ en AE et en CP)

Le fonctionnement des moyens mobiles est lié à l'emploi des véhicules du parc de la gendarmerie. Il en dimensionne sa capacité d'intervention et de surveillance.

Entretien et réparation de véhicules (20 M€ en AE et en CP)

Les dotations en matière d'entretien et de réparation de véhicules pour 2021 s'élèvent à 20 M€ (AE et CP). La dotation 2020 est reconduite.

Prestations véhicules (hors entretien et réparation) (1,6 M€ en AE et en CP)

D'un montant de 1,6 M€ (AE et CP), ce poste identique à l'an dernier comprend les dépenses de péage et de location de véhicules, notamment dans le cadre des enquêtes.

Carburant véhicules (52,5 M€ en AE et en CP)

En 2021, la dotation carburant est identique à 2020 avec 52,5 M€ en AE et en CP.

ÉQUIPEMENT (31,2 M€ en AE et 79,2 M€ en CP)

Composés des munitions, de l'habillement, des moyens de protection et d'intervention ainsi que des moyens de contrôle, de surveillance et d'analyse, ces équipements sont employés quotidiennement par la gendarmerie dans le cadre de ses missions de sécurité publique, de sécurité routière et de police judiciaire.

Achat d'armes (0 M€ en AE et 1,1 M€ en CP)

Le montant des CP permettra de couvrir les engagements des deux dernières années (pistolet automatique Glock 26, Glock 19, pistolet mitrailleur HK UMP, HK G36 KA3, HK417, désignateur laser, monoculaire de vision nocturne pour Tikka, pistolets à impulsion électriques, batterie XPPM).

Des crédits prévus dans le plan de relance permettront l'acquisition de tasers.

Achat de munitions (8,4 M€ en AE et 16,8 M€ en CP)

Cette dotation est en hausse en AE (+3,7 M€) et permet l'acquisition de munitions : 9mm, 7.62mm et 5.56mm.

Le montant en CP est en hausse (+7,7 M€) ce qui permet de couvrir le reste à payer.

Achat, location et entretien de matériels (15 M€ en AE et en CP)

Cette catégorie de dépenses comprend les achats, les locations et l'entretien des matériels non immobilisables, notamment les matériels d'analyse, de détection et de contrôle.

Habillement (3,2 M€ en AE et 41,6 M€ en CP)

Cette dotation concerne :

- les moyens de protection et d'intervention consacrés aux missions quotidiennes des gendarmes d'active et de la réserve opérationnelle (renouvellement des gilets pare-balles, menottes, bâtons de défense, effets pare-coups, casques motocyclistes...) à hauteur de 3,2 M€ en AE et 8,6 M€ en CP.

- les dépenses d'habillement consacrées aux dotations individuelles des gendarmes et aux commandes institutionnelles (paquetages écoles et réservistes) pour 33 M€ en CP (les AE du marché externalisé 2018 couvrent la période 2019-2022).

Le plan de relance permettra de financer l'achat de gilets tactiques.

Dépenses pour la PTS (4,6 M€ en AE et en CP)

4,6 M€ en AE et en CP permettront l'acquisition de divers kits (prélèvements buccaux, prélèvements biologiques, kits de dépistage salivaire et urinaire...). Cette dotation est stable par rapport à 2020.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (52,7 M€ en AE et 25,6 M€ en CP)

L'acquisition, le fonctionnement et la maintenance des moyens informatiques et de communication contribuent à la coordination des unités et à l'exploitation d'applications « métier ». Ce périmètre est concerné par le plan de relance contenant des crédits ayant pour objectif la préparation de l'avenir (NEOGEND, caméras piétons...).

Télécom T3 (50 M€ en AE et 19,9 M€ en CP)

Ces crédits financeront en partie :

- l'acquisition et le financement de moyens de télécommunication ;
- le financement des locations annuelles des matériels NEOGEND.
- le financement des abonnements NEOGEND ;

Et seront complétés dans le plan de relance pour permettre de financer les projets informatiques du STSI².

Les crédits complémentaires prévus dans le plan de relance permettront également au déploiement de NEOGEND de bénéficier d'un bond qualitatif et quantitatif.

Informatique T3 (0 M€ en AE et 0,5 M€ en CP)

Cette dotation permet de couvrir le reste à payer (serveurs décentralisés).

Une dotation complémentaire prévue dans le plan de relance sera destinée à l'acquisition de caméras piétons.

Informatique individuelle T3 (2,7 M€ en AE et 5,2 en CP)

Ces crédits permettront de financer le reste à payer des AE engagées avant 2020 pour des postes informatiques et des périphériques ainsi que :

- l'acquisition de postes de travail ainsi que des équipements de lutte contre la cybercriminalité ;
- répondre aux travaux urgents et imprévisibles ;
- l'acquisition de petits matériels par les régions de gendarmerie ;

Dans l'objectif de préparer l'avenir et d'engager la transformation en facilitant notamment l'accès au télétravail, le plan de relance viendra compléter cette dotation pour l'acquisition de postes informatiques et périphériques.

IMMOBILIER (1 149,7 M€ en AE et 646 M€ en CP)

Directement liées au maillage territorial et à la permanence de l'action de la gendarmerie nationale sur 95 % du territoire, les dotations relatives à l'immobilier représentent environ 50% du budget HT2 de la gendarmerie (hors plan de relance).

Loyers de droit commun (878,2 M€ en AE et 525,7 M€ en CP)

Le logement du personnel en caserne conditionne le fonctionnement du service de la gendarmerie. Les coûts induits par l'ensemble du parc locatif sont ici regroupés. Les locations immobilières de la gendarmerie nationale s'articulent suivant plusieurs dispositifs :

- casernes ou annexes de casernement louées à des collectivités territoriales sur la base du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 ou à des organismes HLM sur le fondement du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 dont le loyer est invariable durant 9 ans ;
- casernes ou annexes de casernements sur les baux « loi de 1948 » dont le taux évolue chaque année par décret ;

- casernes ou annexes de casernements sur baux dit « libres » ;
- casernes ou annexes de casernements sur baux emphytéotiques administratifs (BEA).

Les logements hors caserne sont soumis à l'indice de référence des loyers (IRL). Le reste des baux est soumis soit à l'indice du coût de la construction (ICC) soit à l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

L'écart entre les AE et les CP s'explique par la gestion pluriannuelle des AE. En effet, la gendarmerie nationale a une gestion dynamique des baux : plus de 1000 nouveaux contrats par an du fait des mutations (substitution de logement selon les charges de famille), des renforts d'unité, des livraisons de nouvelles casernes et des évolutions organisationnelles. L'augmentation de la dotation en CP (+10,6 M€) s'explique par l'évolution de l'ILAT.

Gestion du parc (20 M€ en AE et 18,2 M€ en CP)

Ces dépenses concernent l'entretien du casernement ainsi que le nettoyage et l'entretien ménager. La baisse en AE (-36,5 M€) s'explique par les engagements pluriannuels 2020 liés aux renouvellements de marchés. Quant à la baisse en CP (-16,9 M€), elle sera compensée par des crédits complémentaires portés par le plan de relance.

Énergie et fluides (234,3 M€ en AE et 82,7 M€ en CP)

Cette ligne de dépenses couvre l'ensemble des coûts énergétiques. L'évolution de +65,6 M€ en AE vise à couvrir de nouveaux marchés. La hausse de +2,8 M€ en CP vise à couvrir l'inflation.

Opérations immobilières PPP – fonctionnement et financement (17,1 M€ en AE et 19,4 M€ en CP)

17,1 M€ en AE et 19,4 M€ en CP sont programmés en 2021 pour couvrir les parts de financement et de fonctionnement des AOT de Châteauroux, Caen, Laval, Sathonay-Camp, Mulhouse et la Valette du Var.

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX OPÉRATEURS (0,4 M€ en AE et 0,6 M€ en CP)

Ces montants correspondent aux subventions versées par la gendarmerie nationale à diverses associations (centre national sur le droit des femmes et des familles, le CNR 114...).

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (98,9 M€ en AE et 5,5 M€ en CP)

Carburant des hélicoptères (2,8 M€ en AE et en CP)

D'un montant de 2,8 M€ en AE et en CP, la dotation dédiée au carburéacteur est identique à l'an dernier.

Maintien en condition opérationnelle aéronautique (96,1 M€ en AE et 2,7 M€ en CP)

96,1 M€ en AE et 2,7 M€ en CP seront consacrés au MCO des hélicoptères de la gendarmerie. En effet, le P152 doit renouveler les plus importants marchés de MCO pour les appareils EC 145 et EC 135, ce qui se traduit par un besoin en AE pluriannuelles. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de verticalisation et globalisation des contrats portée par la DMAé, c'est à dire de couvrir par un seul et unique marché le soutien de chaque appareil.

Le montant en CP sera complété dans le plan de relance.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (198 M€ en AE et 201,6 M€ en CP)

MOYENS MOBILES (97,8 M€ en AE et 101,6 M€ en CP)

Cette dotation permettra de poursuivre le programme VCT et d'initier un vaste plan de renouvellement des VMO

ÉQUIPEMENT (0 M€ en AE et en 0,2 M€ CP)

L'évolution de 0,2 M€ en CP correspond à la couverture du reste à payer.

IMMOBILIER (95,3 M€ en AE et 93,2 M€ en CP)

La dotation en CP permet de couvrir le reste à payer généré par les grandes opérations immobilières lancées les années précédentes. La dotation en AE est légèrement en baisse (-2,8M€). Le périmètre immobilier est toutefois concerné par le plan de relance.

Acquisitions et constructions immobilières (37,2 M€ en CP)

37,2 M€ en CP seront consacrés à la couverture du reste à payer pour les engagements réalisés avant 2021 concernant des opérations de réhabilitation du parc domanial de la gendarmerie.

Maintenance – réhabilitation (95,3 M€ en AE et 47,3 M€ en CP)

80,3 M€ seront consacrés à la maintenance immobilière du parc domanial en vue d'enrayer la dégradation du parc et répondre aux normes de sécurité et de confort réglementaires. 15 M€ sont prévus pour renforcer la sécurité et la protection des casernes.

Cette dotation sera complétée dans le cadre du plan de relance notamment pour la réalisation de projets de rénovation thermique des bâtiments.

Opérations immobilières PPP – Investissement (8,7 M€ en CP)

8,7 M€ en CP seront consacrés au financement des loyers-maintenance immobilière des AOT de la gendarmerie (reste à payer)

MOYENS LOURDS DE PROJECTION ET D'INTERVENTION (5 M€ en AE et 6,6 M€ en CP)

5 M€ en AE et 6,6 M€ en CP sont prévus pour l'achat de moyens blindés.

DÉPENSES D'INTERVENTION (10 M€ en AE et 14,4 M€ en CP)

En application du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, une subvention d'investissement peut être accordée aux collectivités territoriales qui financent des opérations immobilières de construction de casernements de gendarmerie. Cette aide en capital représente 20 % des coûts plafonds des opérations réalisées par les communes dont la population est inférieure ou égale à 10 000 habitants et qui ne bénéficient pas du concours financier d'une ou plusieurs autres collectivités. Le programme est alors limité à 20 EUL (équivalents unité-logement). Elle est de 18 % dans les autres cas, le programme ne pouvant alors excéder 40 EUL. Le coût de référence utilisé pour le calcul de la subvention est le coût-plafond de l'EUL, il est revalorisé trimestriellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (ICC). Cet EUL correspond à un logement nu pour 75 % et à une quote-part de locaux de service et techniques pour 25 %. Il est compté un EUL par officier ou sous-officier de gendarmerie, 1/3 EUL par gendarme adjoint volontaire et 1/4 EUL par militaire du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie.

L'autorisation juridique correspond au montant de subvention attribué à la collectivité territoriale, à sa demande et avant le début des travaux.

Les modalités de paiement peuvent prendre deux formes. La première est un paiement en deux fractions (les deux tiers sont réglés à la mise hors d'eau des bâtiments et le tiers restant à la livraison). La seconde est un paiement global à la livraison.

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS (151,4 M€ en AE et CP dont 104,3 M€ de titre 2 et 47,1 M€ de hors titre 2)

En titre 2, le montant des attributions de produits est estimé à 104,3 M€ CAS Pensions compris. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies. En hors titre 2, 47,1 M€ en AE et en CP devraient être perçus au cours de l'exercice 2021 sur les fonds de concours et d'attributions de produits du programme 152 pour ce qui concerne :

- la rémunération des prestations (EDF, Banque de France...) (31 M€) ;
- le remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques (4,5 M€) ;
- la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (9,4 M €) ;
- le remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (1 M€) ;
- le retour des incitations commerciales liées aux certificats d'économie d'énergie (0,6 M€) ;

- la rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger (0,5 M€).

ACTION 1,7 %

05 – Exercice des missions militaires

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	158 900 785	0	158 900 785	0
Crédits de paiement	158 900 785	0	158 900 785	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	158 900 785	158 900 785
Rémunérations d'activité	81 992 168	81 992 168
Cotisations et contributions sociales	76 534 158	76 534 158
Prestations sociales et allocations diverses	374 459	374 459
Total	158 900 785	158 900 785